

ÉCONOMIE CIRCULAIRE & ZÉRO DÉCHET



VERS UN CAMPUS RESPONSABLE

“

Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.

Antoine de Saint-Exupéry



“

Rien ne se perd, rien ne se crée,
tout se transforme. Traité élémentaire de chimie (1789)

Antoine Lavoisier

ÉDITO



Repenser notre avenir, repenser notre environnement, c'est repenser nos façons de produire et de consommer.

*Le guide « **Zéro déchet sur mon campus** », réalisé par le REFEDD avec la collaboration et le soutien de la CPU, aborde aussi bien des gestes simples, des actions tangibles, des efforts partagés, que des outils juridiques et opérationnels pour mettre en place un plan d'action dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.*

Ce guide témoigne de l'urgence de réduire nos déchets, pour les générations d'étudiant-e-s que nous avons la mission d'accueillir et de former. Il a aussi pour vocation de montrer que la mise en place d'une politique en faveur de la réduction des déchets au niveau d'un établissement encourage l'instauration d'un système vertueux garantissant le respect de l'environnement, tout en répondant clairement à un objectif de rentabilité économique. À partager sans modération !



Olivier LABOUX

Président de l'Université de Nantes, Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), et Président du Comité de la Transition écologique et énergétique de la CPU de janvier 2017 à décembre 2018.



“

*L'approche « **zéro déchet** » est en rupture avec la gestion des déchets pratiquée jusqu'alors car elle change notre regard sur la notion même de déchets. Le déchet n'est plus le débouché obligé de la chaîne linéaire extraction / production / consommation, le déchet n'est plus, c'est un des composants d'une chaîne circulaire : tantôt un produit, tantôt une ressource.*

La CGE s'est associée à la conception de ce guide proposé par le REFEDD pour accompagner cette transformation des mentalités, passer de la linéarité à la circularité, au sein de nos établissements. Les actions déchets, bien que répondant à une problématique commune, sont trop souvent l'arbre qui cache la forêt des actions à réaliser pour conduire une démarche vertueuse de transition écologique. C'est parfois une façon de cantonner les responsables DD de nos établissements sur le terrain de la gestion environnementale réduite à son simple appareil.

Quoiqu'il en soit notre communauté d'établissement est demandeuse d'accompagnement, de méthodologie et de repères juridiques en la matière et ce guide y répond, mais il va bien plus loin : l'approche zéro déchet est un vecteur de transformation profonde de la stratégie d'établissement pour en améliorer les performances environnementales, sociales et économiques.



Gérald MAJOU

*Chargé de mission
Développement Durable &
Responsabilité Sociétale
(DD&RS), politiques
régionales et vie étudiante à
la Conférence des Grandes
Ecoles (CGE).*



“

L'ambition et l'approche de Grenoble Ecole de Management (GEM) de devenir une grande école « Zero Waste » ne se limitent pas à la portée traditionnelle des questions environnementales ou de la gestion des déchets matériels. Alors que ces axes sont clairement les plus visibles, et sans doute les plus urgents à prendre en compte pour la survie de notre écosystème et de notre planète, nous avons comme objectif d'appliquer systématiquement les 4 R - réduire, réutiliser, recycler et récupérer. Pourtant, la politique et la stratégie « Zero Waste » de GEM couvrent un spectre plus large que le mouvement actuel et incluent la réduction de notre empreinte carbone et surtout l'intégration des questions sociétales, économiques et humaines. La stratégie de « zéro déchet » de GEM se concentre sur six zones d'impact clés pour réduire les « déchets » et deux types - tangibles et intangibles. GEM, Business Lab for Society a comme impératif d'être un espace ouvert de test, d'expérimentations, de réflexion, d'hybridation pour résoudre des problèmes complexes. Cette nouvelle ambition, de devenir une grande école « Zero Waste » est un moyen pour renforcer notre engagement RSE depuis plus de 10 ans pour une vraie transition écologique, économique et sociétale et réinventer la Société de demain ensemble.



Jaclyn ROSEBROOK- COLLIGNON

Responsable Développement
Durable & Responsabilité
Sociétale à Grenoble
Ecole de Management
(GEM), professeure de
langues, culture et études
interculturelles.



“

La question des déchets est un enjeu auquel le groupe MGEN, en tant qu'acteur de société conscient de la réalité des problématiques universelles, prête une attention engagée et active.

Au titre de sa politique environnementale bien entendu, et au-delà. Car le sujet des déchets ne saurait être envisagé comme un défi isolé aux conséquences aisément repérables. Son impact sur la santé est réel. Il est alors de notre mission (étant donné de surcroît la force du lien que nous entretenons avec le monde de l'enseignement supérieur, via notamment la gestion du régime obligatoire d'assurance maladie) de poursuivre un travail main dans la main avec nos partenaires, au travers d'une vision systémique et incarnée des enjeux sanitaires et du potentiel d'avenir que nous offrira une gestion des déchets plus responsable.



MGEN

Groupe VYV



GRILLE DE LECTURE POUR LES RESPONSABLES DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES ÉTUDIANT·E·S

Le guide zéro déchet dans les campus s'adresse autant aux personnels en charge des questions de développement durable dans un établissement d'enseignement supérieur qu'aux étudiant·e·s et usagers du campus. La lecture de ce guide se fera donc de manière différente selon les types d'acteur·rice·s concerné·e·s.



Pour les personnels, ce guide se propose d'être un levier pour mettre en oeuvre une politique en matière de gestion des déchets, identifier les acteur·rice·s ressources de son établissement, mais aussi de bénéficier d'actions clés en main afin de réduire la production des déchets sur son campus.



Pour les étudiant·e·s, le guide permet de comprendre quel déchet est présent sur son campus, mais aussi de se familiariser avec la législation en la matière. Ce guide est aussi un outil pour la population étudiante qui souhaite agir et proposer des actions, afin de soutenir une politique de réduction des déchets dans son établissement.



SOMMAIRE

ÉDITO

P3

1

INTRODUCTION

P10

Contexte et enjeu.	P10
Les déchets dans l'enseignement supérieur et la recherche.	P11
Qu'est-ce-que le « zéro déchet ? »	P12

2

LE CAMPUS ZÉRO DÉCHET

P14

Vers un campus zéro déchet.	P14
Qu'est-ce-qu'un campus zéro déchet ?	P14
La réductions des coûts, un levier clef pour porter le projet.	P15
Améliorer le confort environnemental du campus.	P16
Un projet transversal.	P17
Faire évoluer les pratiques au service de l'image des campus.	P17

3

APPROCHES LÉGISLATIVES

P19

Responsabilité et réglementation.	P19
Concernant l'enseignement supérieur et la recherche.	P21
Réglementation et responsabilité du CROUS.	P22
Les déchets d'emballages : le décret cinq flux.	P23
Les autres types de déchets.	P31

4

PASSER À L'ACTION

P44

Mobiliser la communauté du campus au territoire.	P44
1/ Parties prenantes internes.	P45
2/ Les parties prenantes externes.	P50
3/ Un volet incontournable : la communication.	P53
Rendre son plan zéro déchet opérationnel.	P56
1/ État des lieux.	P56
2/ Analyse comportementale.	P57
3/ Le déchet qui vous embête le moins : celui qui n'existe pas.	P58
Zoom sur les achats responsables.	P62

5

LES ACTIONS

P63

Exemples d'actions.	P63
Fiches actions :	
- Communication, sensibilisation et signalétique efficace	P64
- Audit des déchets	P65
- Partenariats et acteur·rice·s territoriaux, entreprises, associations étudiantes	P66
- Événementiel responsable	P67
- Réduire ses déchets alimentaires	P68
- Mobilier	P69

REMERCIEMENTS

P70

RESSOURCES

P71

LEXIQUE

P72

INTRODUCTION

CONTEXTE ET ENJEU

Le 23 avril 2018, le gouvernement a publié sa feuille de route sur l'économie circulaire¹.

Un des objectifs avancés vise à réduire de moitié les déchets mis en décharge et de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025. Le programme national de réduction et de valorisation des déchets² 2014-2020 avait fixé un autre objectif, la réduction de 10% des déchets ménagers produits par habitant entre 2014 et 2020.

Il existe un réel impératif à améliorer la gestion des déchets, tant en raison des enjeux environnementaux et sanitaires que des enjeux financiers qu'elle soulève. L'ADEME estime par exemple (sur la base de chiffres de 2012) que le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de 89 euros par habitant. Selon le rapport³ de l'ADEME de 2016, le coût

de gestion représentait, en 2013, 16,7 milliards d'euros en France.

Au-delà des objectifs nationaux de réduction et de recyclage des déchets, la France s'est également engagée, avec les autres États-membres de l'ONU, à atteindre les Objectifs de Développement Durable⁴ (ODD). Au nombre de 17, ces ODD figurent au cœur de l'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2015. Le plus pertinent pour la question des déchets est l'ODD12 : « consommation et production responsable ». Il prévoit, par exemple, de réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant (à l'échelle mondiale) d'ici à 2030, et également de réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. Par ailleurs, l'ONU et l'UNESCO ont décliné les ODD en objectifs d'apprentissage spécifiques. L'un des objectifs d'apprentissage correspondant à l'ODD12 stipule

¹ [La feuille de route pour l'économie circulaire](#)

² [Le programme national de réduction et de valorisation des déchets a pour ambition de rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique.](#)

³ [Les déchets : chiffres clés 2016, ADEME](#)

⁴ Les [ODD](#) sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

que « l'élève comprend les modes de production et de consommation et les chaînes de valeur, ainsi que les liens entre production et consommation (offre et demande, produits toxiques, émissions de CO₂, production de déchets, santé, condition de travail, pauvreté, etc.) ».



LES DÉCHETS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle important à jouer dans l'accomplissement de ces objectifs de prévention, réduction et gestion des déchets. D'autant plus que travailler sur ce sujet peut se révéler profitable pour un campus : la gestion des déchets constitue un poids financier non négligeable et peut donc être un levier intéressant d'économies pour un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Les établissements ont également un rôle crucial dans la formation et la sensibilisation à ces enjeux et plus généralement à l'économie circulaire. Ils ont donc une double responsabilité à être exemplaires dans la gestion des

déchets. Leur mission de recherche devrait également les engager à être des lieux ayant une gestion des déchets innovante alliant efficacité et responsabilité. Les responsables de cette gestion peuvent cependant se sentir désarmés face au défi de concilier plusieurs exigences :

- Être en règle avec les multiples réglementations sur les déchets, voire avoir une gestion plus ambitieuse ;
- S'accorder avec les multiples parties prenantes et respecter les contraintes de chacun ;
- Garder les dépenses liées à la gestion des déchets dans une dimension raisonnable.

L'objet de ce guide se trouve bien là : quelles sont les connaissances, les démarches et les actions pour avoir une gestion responsable et efficace des déchets sur son campus ? Quels déchets existent sur un campus et quels sont leurs particularités ? Quels acteurs sont concernés et comment les mobiliser ? Quelles sont les actions efficaces et comment les mettre en place ?



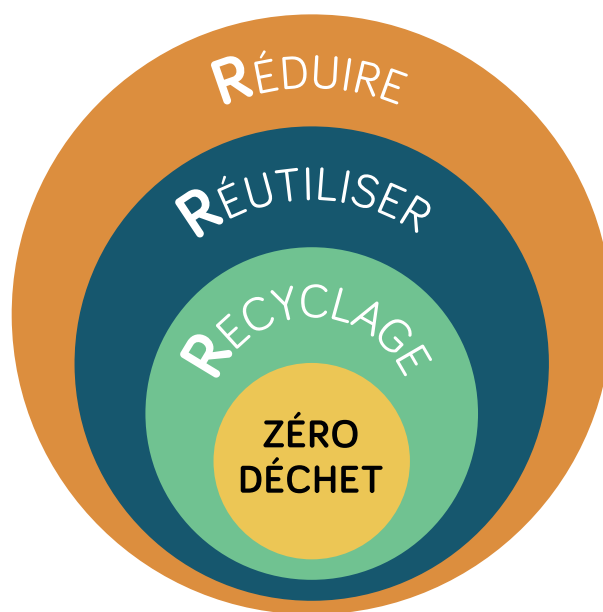
QU'EST-CE QUE LE « ZÉRO DÉCHET » ?

L'expression « zéro déchet » s'inspire du concept industriel japonais de gestion intégrale de la qualité (ou politique du zéro défaut) qui s'est montré très efficace. Ses objectifs, dont le « zéro défaut », ont amené de surprenantes améliorations des technologies de production. Transposé dans le domaine des ordures ménagères, le zéro déchet demande de prêter attention à l'ensemble du cycle de vie des produits. La théorie du zéro déchet est une approche qui veut qu'au lieu de produire des ordures, on produise des objets qui puissent constituer des matières premières pour d'autres processus industriels. En d'autres termes : au lieu d'incinérer les objets qui ne sont plus utilisables pour la fonction qui leur a été assignée, il s'agit de les recycler ou les transformer pour que la matière puisse resservir.



Petit historique : à l'origine, l'appellation « zéro déchet » a d'abord été utilisée comme nom pour une société américaine de gestion des déchets chimiques. Fondée par Paul Palmer en 1970, la société « Zero Waste Systems Inc. » proposait des services de collecte et de réhabilitation des produits chimiques usagés issus de l'industrie et de laboratoires. L'immense succès de cette entreprise a grandement contribué à populariser la notion de « zéro déchet ». Ainsi, entre 1990 et 2000, on observe de nombreux cas de mise en application de politiques zéro déchet à travers le monde (Canada, Etats-Unis, Indes, Philippines, Australie). En 1996, Canberra est la première ville dans le monde à déclarer des objectifs zéro déchet. Peu après, en 1997, le gouvernement de Nouvelle-Zélande crée la structure « Zero Waste New Zealand Trust » dont le but est de promouvoir des actions favorables à la mise en place d'une politique zéro déchet à une échelle nationale. En Europe, il faudra attendre 2008 pour voir la première ville (Capannori en Italie) adopter des objectifs zéro déchet. Depuis, on observe une augmentation progressive du nombre de municipalités européennes affichant le zéro déchet comme objectif.

Quand on parle d'approche zéro déchet, on pense souvent aux « **3 R** », qui correspondent à « **Réduire, Réutiliser, Recycler** ». Mais il faut bien noter que ces « 3 R » ne sont pas seulement des consignes à prendre en compte pour les produits en fin de vie : il faut les appliquer dès le moment de la fabrication des produits. L'approche zéro déchet consiste en effet à promouvoir une autre façon de produire, de manière à allonger la durée de vie des produits de consommation, faciliter leur réparation et leur recyclage : c'est une dimension de l'éco-conception.



“

Cinq règles de base, et dans cet ordre précis : refuser (ce dont nous n'avons pas besoin), réduire (ce dont nous avons besoin), réutiliser (ce que nous consommons), recycler (ce que nous ne pouvons ni refuser ni réduire ni réutiliser) et composter le reste.”

Extrait du livre Zéro Déchet de Bëa Johnson

LE CAMPUS ZÉRO DÉCHET

VERS UN CAMPUS ZÉRO DÉCHET

Qu'est-ce qu'un campus zéro déchet ?

Si l'objectif d'un campus zéro déchet est idéal, il ne s'agit pas de supprimer l'intégralité de ses déchets en un seul projet. Il faut en amont s'intéresser à la démarche de réduction et de valorisation : l'ambition consiste à limiter au maximum ce dont on doit se « débarrasser », le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas.

Une démarche zéro déchet dans un établissement d'enseignement supérieur ne doit pas uniquement se focaliser sur la collecte et le

recyclage : dans une logique de réduction de la production de déchets, elle doit également passer par une politique d'achats responsables qui favorise les produits éco-conçus. « L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie » (AFNOR, 2004). Par exemple, un campus peut décider de passer un marché avec un fournisseur de machines de boissons chaudes permettant aux usagers d'utiliser leur propre tasse à café au lieu de systématiquement favoriser l'utilisation de gobelets jetables.



« La norme aujourd'hui d'une économie linéaire qui exploite, transforme et jette doit devenir l'exception et c'est l'économie circulaire qui doit devenir la norme de notre économie. »

selon l'ancien Ministre de la Transition Écologique et Solidaire,
Nicolas Hulot.

La réduction des coûts, un levier clef pour porter le projet.

Dans une optique de réduction des déchets, celle des coûts est primordiale. Plusieurs initiatives peuvent être mises en place.

Il est important, tout d'abord, de faire en sorte que les usagers jettent leurs déchets dans la bonne poubelle et n'en jettent pas trop. Organiser correctement une collecte entraîne des coûts additionnels : passer par des prestataires spécialisés pour recycler certains types de déchets ou prévoir des campagnes d'affichage, d'information et de sensibilisation du public concerné. Il est possible de diminuer les frais générés

de la collecte en recyclant plus systématiquement certains types de déchets.

La question de la propreté mérite également d'être mentionnée. Les déchets jetés par terre ou laissés à l'abandon impactent négativement la collecte en matière de pollution mais également en termes de coûts. Comment faire pour que les déchets finissent dans une poubelle ?

L'emplacement des points de collecte est crucial. De plus, il ne faut pas décourager les usagers à jeter dans la bonne poubelle, ce que l'on observe lorsque la collecte de fait est inefficace ou trop peu fréquente. Il est important d'inciter à jeter correctement et de rendre accessible les poubelles. Si ces coûts de nettoyage disparaissent, il ne reste que les coûts de collecte.



Anne Perrin, référente chargée de mission DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociétale) dans le Groupe ESC Troyes, donne un exemple de réduction des coûts de gestion des déchets sur son campus :

« Tous nos déchets végétaux, on les récupère pour faire un compost dans un de nos espaces verts, et ce sont nos étudiant·e·s qui s'occupent de cet espace vert, on fait un jardin collectif avec un jardin fleuri, une friche pour la biodiversité... ».

Le challenge énergie inter-bâtiments lancé en 2018, pendant 5 mois, est un bon exemple également. Plus de 150 personnes, représentant 10 bâtiments/communautés différentes (chimie, physique, informatique, présidence et services administratifs), se sont mobilisées pour réduire la consommation d'énergie (gestion des déchets, eau, électricité et chauffage) sur le campus de l'Université de Bordeaux. Résultat : 10 000 € économisés.

Améliorer le confort environnemental du campus.

Ne pas sous-estimer l'importance de la propreté du campus pour le bien-être des personnes qui y étudient et y travaillent. Il ne s'agit pas seulement de mettre les usagers de bonne humeur !

Plusieurs expérimentations ont montré que la saleté et le désordre peuvent encourager les incivilités, voire même la criminalité : en clair, plus un lieu est sale, plus les personnes se sentent légitimes à le salir, mais également à transgresser d'autres normes sociales que celle de la propreté (cf. The spreading of disorder, Keizer et al., 2008). C'est la « théorie du carreau cassé » (broken window theory) de Wilson et Kelling.

49 entreprises témoins⁵ suivies par l'ADEME ont démontré le bénéfice économique de ces actions simples : 1,8 M€ économisés par an ! Ce sont 82 % d'économies réalisées grâce à la seule réduction à la source des déchets.



Le nom vient de l'exemple que ces deux auteurs ont choisi pour illustrer leur théorie : selon eux, quand le carreau d'un bâtiment est brisé et n'est pas immédiatement remplacé, tous les autres seront cassés peu de temps après.

Autrement dit, le désordre appelle le désordre. C'est cette théorie que le chercheur hollandais Keizer a testé avec plusieurs expériences datant de 2008, et les résultats vont dans le sens de la théorie du carreau cassé : l'introduction d'un élément de désordre ou de saleté dans un quartier incite les passants à être moins respectueux. À l'inverse, vivre dans un espace propre et non détérioré peut limiter les comportements contribuant à la saleté et à la détérioration : entretenir un bâtiment, un espace public, amorce un cercle vertueux qui conduit l'ensemble des usagers et citoyens à mieux respecter les normes sociales.

⁵ *Entreprises témoins : énergies et matières, ADEME*

Un projet transversal.

Un projet de campus zéro déchet met en relation de nombreux acteurs : administrations, étudiant-e-s, enseignant-e-s-chercheur-se-s, prestataires, etc. C'est une occasion pertinente de renforcer la cohésion sur un campus mais aussi l'intégration de celui-ci sur un territoire. L'ensemble de ces parties prenantes est invité à travailler conjointement. C'est une condition essentielle à la réussite du projet.

Faire évoluer les pratiques au service de l'image des campus.

À l'image des campus verts de San Francisco inscrits dans une démarche de durabilité, nos campus français ont tout intérêt à suivre ces modèles. Cela sert leur image de marque et accroît leur attractivité auprès des étudiant-e-s et des membres du personnel.



Sources : [*San Francisco State University*](#)

C'est également un gage de modernité et de propreté et donc d'attractivité. Un campus bien entretenu génère de la fierté pour le personnel et les étudiant-e-s ; et une gestion efficace des déchets en fait naturellement partie. Par ailleurs, il est probable que la politique des déchets devienne un critère de comparaison entre les établissements au travers des classements effectués par les médias ou les agences dédiées. En effet, le classement des Universités

du *Times Higher Education* a déclaré en septembre 2018 vouloir revoir sa méthodologie de classement, en incorporant des notions de développement durable liées aux Objectifs du Développement Durable⁶. Comme l'a rappelée la dernière Consultation Nationale Etudiante (CNE⁷) de 2016, organisée par la REFEDD, sondant l'avis de plus de 10 500 étudiant-e-s, c'est une attente prioritaire sur les campus pour les étudiant-e-s.



L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer, c'est la seule.

Albert Schweitzer

⁶ *University Impact Rankings FAQ 2018, Times Higher Education*

⁷ *Consultation Nationale Etudiante 2017, REFEDD*

APPROCHES LÉGISLATIVES

RESPONSABILITÉ ET RÉGLEMENTATION

Est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon » (article L.541-1-1 du code de l'environnement).

Plusieurs types de déchets existent en fonction de leur nature, origine, ou degré de toxicité :



Les déchets dangereux représentent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement. De nature minérale, organique ou gazeuse, ils sont considérés dangereux dès lors qu'ils présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de dangers énumérés à *l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement*.

Les déchets non dangereux ne présentent aucun des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux. Parmi ceux-ci : les déchets non dangereux non inertes dits « déchets banals ». Ce sont les déchets recyclables, organiques et ceux présentant un intérêt comme combustible. Existe également la catégorie des déchets inertes qui sont des déchets minéraux principalement issus de l'activité de construction ou de travaux publics. Ils ne se décomposent ni ne se dégradent pendant leur stockage et ne portent pas atteinte à la santé ou à l'environnement.

Les déchets peuvent aussi être classés selon leur origine ou leur producteur : ménage, activités économiques et services publics :

- **Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sont ceux produits par les ménages et assimilés que les communes sont tenues d'éliminer;
- **Les Déchets d'Activités Economiques (DAE)**, anciennement appelés **déchets industriels**, proviennent des entreprises, services publics, artisans et commerçants, etc.; tout comme les **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** dont les professionnels de santé sont tenus d'assurer l'élimination;
- **Les biodéchets ou déchets organiques** sont tous les déchets biodégradables composés des déchets verts, déchets alimentaires ou de maison.

La gestion des déchets doit respecter une hiérarchie des modes de traitement des déchets. La directive de 2008 établit cet ordre de priorité :

- **Prévention;**
- **Préparation pour la réutilisation;**
- **Recyclage;**
- **Autres modes de valorisation, notamment la valorisation énergétique;**
- **Élimination sans risque et compatible avec l'environnement.**

La loi du 13 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 », prévoit la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA. Elles doivent adopter ces plans en y indiquant leurs objectifs quantitatifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ([article L.541-15-1 du code de l'environnement](#)).

Le Programme National de Prévention de la production de Déchets (PNDPD) pour la période 2014-2020, fixe quant à lui les objectifs quantifiés suivants : diminution de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés par

habitant à l'horizon 2020 dans la continuité du précédent plan national. Pour les DAE, le plan ne prévoit qu'une stabilisation.

La loi du 7 août 2015, portant une nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe », donne compétence exclusive au Conseil régional pour instaurer un Plan Régional unique de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche :



Dans le cadre de la *Loi Grenelle 1*, les établissements d'enseignement supérieur doivent élaborer un Plan Vert, c'est-à-dire une stratégie de développement durable à l'échelle du campus. Le référentiel Plan vert prévoit des objectifs en termes de réduction des déchets : les établissements d'enseignement supérieur doivent réduire de 2 % la production de déchets et atteindre 75 % de valorisation, en mettant l'accent sur la collaboration avec les collectivités et l'optimisation.

Suite logique de cette auto-évaluation annuelle demandée aux établissements, le dispositif de labellisation, dit « Label DD&RS », est le fruit du travail collectif d'une dizaine d'universités et de grandes écoles, de la Conférence des Grandes Écoles, de la Conférence des Présidents d'Université, du Ministère en charge de développement durable, du Ministère en charge de l'enseignement supérieure et du REFEDD. Il s'inscrit dans le cadre de la *Loi Grenelle 1*.

Le Label DD&RS prend en compte la question des déchets notamment dans l'axe 4 lié aux questions environnementales. En effet, la variable 4.1 demande aux établissements de développer des politiques de réduction de consommation des ressources ainsi que de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement dans sa variable 4.2.

Les établissements d'enseignement supérieur comme tous les établissements publics se doivent d'être exemplaires dans la gestion des déchets. Cette exemplarité est d'autant plus importante qu'ils sont également des lieux de formation. La dimension recherche devrait également les engager à être des lieux de gestion des déchets innovants alliant efficacité et responsabilité.

Réglementation et responsabilité du CROUS.



Chaque année, entre 60 000 et 80 000 euros sont dépensés inutilement dans le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration scolaire collective servant 1 000 convives durant 200 jours par an (source : ADEME⁸). Selon l'ADEME, entre 150 et 200 grammes de nourriture sont gaspillés par personne et par repas : « pour un restaurant servant 500 convives en moyenne 200 jours sur une année, le gaspillage représente entre 15 et 20 tonnes par an, soit en termes de budget, entre 30 000 et 40 000 euros par an de produits jetés ».

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit dans son *article L.541-15-3* un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaire, universitaire et administratif.

« L'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion » (Article 102).

Les CROUS ont une obligation de tri sélectif des déchets bio-valorisables (méthanisation, compostage, etc.). Ils peuvent ainsi mettre en place des actions simples, comme par exemple, revoir les portions de pain ainsi que leur emplacement tout en mettant en place des actions de sensibilisation du personnel et des étudiant·e·s.

À titre d'exemple, **Anne Perrin**, référente chargée de mission DD&RS à *Y School de Troyes*, évoque une démarche responsable mise en place au sein du restaurant universitaire : un « gaspille au pain » qui mesure le nombre de morceaux de pain qui ont été gâchés dans le repas. Ce système a permis de sensibiliser les étudiant·e·s et de réduire le volume de pain gâché.

Sur le campus de l'Université de Paris Nanterre, les services font appel au prestataire Bionerval pour valoriser les déchets de cuisine via un processus de méthanisation.

⁸ Réduire le gaspillage alimentaire en restauration, ADEME

LES DÉCHETS D'EMBALLAGES : LE DÉCRET CINQ FLUX

VERRE



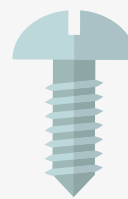
CARTON
& PAPIER



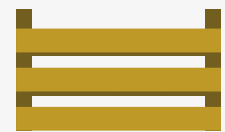
PLASTIQUES



MÉTAUX



BOIS



La loi du 15 juillet 1975 et le décret du 13 juillet 1994 sont les premiers textes à prévoir l'élimination des déchets et la récupération des matériaux pour les Établissements Recevant du Public (ERP) avant la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui crée de nouvelles obligations réglementaires s'imposant aux industriels et aux établissements d'enseignement supérieur pour le tri des déchets.

Ses objectifs sont de diviser par deux la consommation d'énergie à l'horizon 2050, atteindre 1/3 de l'énergie que nous consommons renouvelable dans 15 ans, diminuer de 40 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) entre 1990 et 2030 et de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 15 ans.

Dans l'optique de développer l'économie circulaire, le décret s'emploie à accélérer la valorisation des 5 flux de déchets. Il impose aux entreprises depuis le 1er juillet 2016 le tri de leurs déchets : **verre, carton / papier, plastiques, métaux, bois.**

Une obligation complémentaire concerne les papiers de bureau : le tri obligatoire est étalé dans le temps selon le nombre d'employés occupant un emploi de bureau.

Les entreprises et administrations concernées sont celles productrices et détentrices de déchets et qui n'ont pas recours aux services des collectivités territoriales pour la gestion de leurs déchets. Également celles qui ont recours

aux services des collectivités territoriales et qui produisent ou détiennent plus de 1 100 litres de déchets par semaine et par site. Pour ainsi dire, cela concerne tous les établissements de l'enseignement supérieur de plus de 100 étudiant-e-s.

Les déchets concernés sont ceux collectés par les entreprises et ceux jetés par leurs client-e-s ou salarié-e-s, avec une obligation de séparer les 5 types de déchets en vue de leur réutilisation ou valorisation.

Soit le tri est effectué à la source, matière par matière, soit tous les déchets sont placés dans une même benne et sont collectés ultérieurement. Les obligations des entreprises sont de séparer ces 5 flux des autres déchets et de les céder par contrat à un prestataire autorisé. Ils évaluent le volume de leur production de déchets. Le prestataire ne doit pas re-mélanger les 5 flux séparés.

La traçabilité des déchets jusqu'à leur traitement final est effectuée par une attestation annuelle de valorisation remise au producteur avant le 31 mars de l'année écoulée (*arrêté du 18 juillet 2018 et article D583-284 du code de l'environnement*). Elle renseigne sur l'identité de l'émetteur-ric, l'origine et l'identification des flux de déchets pris en charge.

Les déchets dangereux ne sont pas soumis aux dispositions du décret et si l'un des 5 flux a été souillé par un déchet dangereux, la collecte ne sera plus soumise au tri.

Un guide⁹ à destination des entreprises, administrations et collectivités a été publié par l'ADEME en juin 2017 afin de les accompagner dans la mise en place de ce circuit.



⁹ *Obligation tri 5 flux, ADEME et MTES*

VERRE



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Les emballages en verre, bouteilles en verre, verre plat (type verre de fenêtre).

→ Deux fois plus d'emballages de verre pourraient être recyclés en France s'ils étaient correctement triés (source : Surfrider Foundation).



RÉGLEMENTATION :

Le verre fait partie des 5 flux qui doivent être séparés du reste de la collecte. La simple présence de verre mélangé aux 4 autres flux interdit toute valorisation.



PAR QUI ?

Il peut être produit par un Établissement Recevant du Public (ERP) et par l'utilisateur.



FLUX :

La production de déchet dans un établissement est minime, sa gestion se réalise directement sur les campus.



ENJEUX :

La sécurité des agents de traitement des déchets.



CYCLE DE VIE :

- Envisager la consigne : L'Allemagne a déjà mis en place la bouteille consignée : 90 % des emballages de boisson collectés;
- Recyclage systématique.



MESURES CONCRÈTES :

Code couleur, consignes évidentes et adaptées.



EXEMPLES :

L'EPPGHV, EPIC qui a en charge l'ensemble du Parc de la Villette, est passé d'un modèle de collecte bi-flux à une collecte tri-flux pour le verre à part : en 3 ans, 70 tonnes de verre d'emballage ont pu être triés et collectés.



- **Pour les ERP :** Les emballages commerciaux et ondulés, les papiers de bureau (imprimés papiers), les livres, les publications de presse, articles de papeterie façonnés, enveloppes et pochettes postales, papiers à usage graphique, gobelets en carton, papiers de protection, etc.



RÉGLEMENTATION :

Le papier et le carton font partie des 5 flux qui doivent être séparés du reste de la collecte. La simple présence de papier / carton mélangés aux 4 autres flux empêche toute valorisation. Depuis le 1er janvier 2018, toutes les entreprises et les administrations de plus de 20 collaborateur·rice·s doivent trier les papiers de bureau. Préconisations de tri : séparer les cartons des papiers.

Concernant l'achat de papiers recyclés, les universités sont tenues d'en acheter 25% minimum, (40 % au 1er janvier 2020), et de mettre en place un plan d'action visant à réduire de 30 % leur consommation de papier.



FLUX :

Important, représente environ 30 % des déchets des corbeilles résiduelles. Les universités sont soumises à l'éco-contribution Citeo pour les papiers d'impression en tant que donneur d'ordre pour les volumes supérieurs à 5 tonnes annuelles.



ENJEUX :

- Des quantités importantes de gobelets en carton à gérer (en particulier pour les événements festifs et culturels et dans les bureaux);
- Difficulté de différencier le carton et le papier (papier-carton mêlés moins acceptés par les repreneurs), avec des nuances selon le type de prestation réalisée par les entreprises de collecte des 5 flux.



CYCLE DE VIE :

- Utilisation limitée du papier;
- Encourager la dématérialisation et la numérisation des documents : gains indirects en eau, en énergie et en bois liés à la fabrication du papier et de l'impression;
- Recyclage avec un coût énergétique faible.



- **Pour les usagers :** Papiers (imprimés), journaux, emballages alimentaires, sacs en papier, gobelets en carton.
- Deux fois plus d'emballages papiers pourraient être recyclés en France s'ils étaient correctement triés (source : Surfrider Foundation).



MESURES CONCRÈTES :

- Limiter les impressions et privilégier l'utilisation de l'ordinateur en cours;
- Préférer des PAV (Points d'Apports Volontaires) partagés au sein des bureaux (par pièce et près des imprimantes) plutôt que des poubelles individuelles, et placer des bannettes pour collecter le papier brouillon (prévention et réutilisation du papier avant son passage en déchet);
- Mettre en place une imprimante partagée associée à un apport volontaire des déchets regroupés dans le même espace réduit la consommation de papier et améliore le tri et la collecte (facilitation pour les entreprises de nettoyage);
- Paramétrer par défaut en noir et blanc et en recto/verso des équipements d'impression;
- Associer la numérisation à une démarche de transformation numérique responsable (démarche Green It);
- Acheter des papiers issus de la gestion durable des forêts (par exemple FSC, PEFC, Ange bleu), papier recyclé;
- Mettre en place un schéma systématique de type « bi-flux » c'est-à-dire en collectant les papiers et les emballages dans un même bac;
- Séparer les papiers des cartons ou les papiers ramettes des journaux : ce qui permet de générer des flux mono-matière pour une meilleure rentabilité;
- Mise en place d'un compresseur carton;
- Code couleur poubelle : jaune ou bleue pour le carton et/ou le papier (trié à part);
- Signalétique des consignes évidente et adaptée au lieu.



EXEMPLES :

L'Université de Paris-Dauphine a externalisé le service de ramassage des papiers. Pour sélectionner une société de nettoyage, l'université a établi un cahier des charges qu'elle propose à différents prestataires. L'université retient le prestataire répondant au plus près de ses attentes. Cette initiative souligne l'importance de la définition du tri dès l'élaboration du cahier des charges. Il est aussi primordial d'informer clairement les acteurs (étudiant-e-s, enseignant-e-s, agents de ramassage, etc.) sur la manière dont le tri est effectué et d'anticiper le matériel nécessaire.

Après la collecte de déchets interne à l'université, d'autres entreprises s'occupent du recyclage ou de l'incinération. L'université peut demander à ces prestataires de collecte de produire des certificats pour assurer le suivi du recyclage des déchets. En tout état de cause, il est recommandé de prendre en compte dès l'achat la fin de vie du produit et de demander à la société auprès de laquelle on achète si elle respecte une démarche responsable : traçabilité de son produit, éviter le surplus d'emballage, etc.



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :



- **Pour les ERP :** Les films d'emballages, le polystyrène pour protéger les produits (livraisons), les bouteilles, les gobelets en plastique, touillettes, stylos, etc.;
- **Pour les usagers :** Bouteilles, gobelets, vaisselle jetable (vente interdite en 2020), emballages alimentaires, sacs en plastiques, emballages divers, stylos etc.;



RÉGLEMENTATION :

Le plastique fait partie des 5 flux qui doivent être séparés de la collecte. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) interdit en 2020 l'usage du gobelet plastique et instaure l'obligation pour l'employeur vis-à-vis de ses salarié-e-s de mettre à leur disposition de l'eau potable et fraîche (Article R4225-2 du code du travail). Préconisations de tri : séparer les plastiques rigides (PET, PEHD, PSE, etc.) des plastiques souples (films, housses) / PEBD.



FLUX :

Important.



ENJEUX :

On retrouve beaucoup de déchets plastiques jetables de la restauration, des gobelets plastiques et touillettes des machines à café, des bouteilles non recyclées.



CYCLE DE VIE :

- Limiter l'usage de plastiques jetables et privilégier les plastiques réutilisables;
- Mettre en place un système de consigne;
- Recycler (mais peu de valorisation);
- Favoriser l'usage d'autres matières (verre, carton, etc.).



MESURES CONCRÈTES :

- Sensibiliser les étudiant-e-s et le personnel au zéro déchet et aux alternatives (contenants apportés soi-même, gourdes, couverts non jetables, etc.);
- Utiliser un code couleur poubelle efficace : poubelle jaune pour les plastiques recyclables (emballages, contenants etc.) et indiquer clairement ceux qui ne se recyclent pas (plastiques fins par exemple);
- Proposer la mise en place d'une consigne : utilisation des cleancup ou éco-cup réutilisables dans la restauration et lors d'événements;
- Mettre en place des machines à café détectant son propre gobelet ou sa tasse.



EXEMPLES :

Laurène Brégault, chargée de la vie associative et du campus responsable, à l'ESAIP (Ecole d'Ingénieurs en Informatique et Environnement) mène un projet de mise en place de machines à café qui détectent les éco-cups. Une réduction incitative de 5 centimes du coût du café est envisagée s'il est pris sans gobelet. Le projet est en cours, il faudra assurer une bonne communication auprès des étudiant-e-s, plus mobiles que les membres de l'administration, afin de les inciter à réutiliser les gobelets.

Autre révolution de l'autre côté de la frontière. Depuis la rentrée 2018, les cafétérias du campus de l'Université de Genève ont banni la vaisselle jetable. Un système de consigne est désormais en place : moyennant 10 francs suisse, une boîte réutilisable est donnée aux étudiant-e-s qui peuvent la conserver ou la retourner au restaurant. C'est une start-up spécialisée dans la vaisselle réutilisable qui a proposé ces alternatives composées de plastique pouvant être chauffé jusqu'à 120°C sans émanations et de 30 % de verre. Elle est résistante mais recyclable si cassée ou usée. Des verres en polypropylène ont aussi été proposés comme alternative. Une utilisation hebdomadaire de chaque usager permettrait d'économiser un sac et demi de poubelle de 35 litres de plastique pour une année !



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Les canettes, les capsules de bouteilles, barquettes alimentaires, bombes spray, etc.

En France, les emballages métalliques ne sont recyclés qu'à hauteur de 15 %. 95 % de l'énergie nécessaire à la fabrication de l'aluminium peut être économisée s'il est recyclé (source : Guide du Tri).



RÉGLEMENTATION :

Le métal fait partie des 5 flux qui doivent être séparés du reste de la collecte. Il ne doit pas être mélangé au reste au risque de ne pas être valorisé.

Préconisations de tri : séparer les métaux ferreux des métaux non ferreux (cuivre, aluminium etc.).



PAR QUI ?

Les ERP et les usagers.



FLUX :

Difficile à quantifier mais important notamment pour les canettes.



ENJEUX :

- Problématique des barquettes alimentaires souillées (ne peuvent pas être recyclées);
- Problématique de sécurité sur les aérosols;
- Informations lacunaires sur la collecte des métaux.



CYCLE DE VIE :

- Mettre en place un système de consigne;
- Recyclage.



MESURES CONCRÈTES :

- Mise en place d'une consigne;
- Code couleur poubelle : jaune pour les métaux;
- Tri à part des capsules dans les services;
- Signalétique claire;
- Information et sensibilisation auprès des acteurs du campus.



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Le bois d'emballages (palettes, caquettes, caisses, tourets, plateaux de chargement), les déchets verts, meubles, chutes de bois, menuiserie.



RÉGLEMENTATION :

Tous les bois sauf les bois classés C (qui doivent être incinérés dans des installations spécifiques) font partie des déchets 5 flux qui doivent être séparés de la collecte. Préconisations de tri : séparer les bois de catégorie A (palettes, caquettes) des bois de catégorie B (ameublement, bois de démolition).



PAR QUI ?

Les ERP.



FLUX :

Léger.



ENJEUX :

La gestion de matériaux occasionnels et/ou en petites quantités.



CYCLE DE VIE :

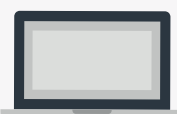
- Réemploi et réutilisation (rachat par des sociétés des palettes de bois);
- Recyclage;
- Valorisation.



MESURES CONCRÈTES :

- Affecter des bennes à bois pour une collecte séparée;
- Organiser la reprise des palettes dans les marchés d'achats, organiser la revente des palettes (au bénéfice des établissements).

LES AUTRES TYPES DE DÉCHETS

DÉCHETS VERTS	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS ORGANIQUES & BIODÉGRADABLES	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES	MOBILIER	MÉGOTS
					

S'inscrivant dans un nouveau modèle énergétique, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 a fixé des objectifs pour une gestion opérationnelle des déchets : lutte contre le gaspillage, réduction des déchets à la source, développement de l'économie circulaire.

Dans le prolongement de cette loi, le décret du 10 mars 2016 oblige les producteur·rice·s ou détenteur·rice·s de déchets de papier, métal, plastique, verre et de bois de les trier à la source.

Ces déchets et les autres sont soumis à la Responsabilité Élargie des Producteur·rice·s (REP), une démarche incitant à la collecte et au traitement des déchets produits par les ménages et les professionnels. La REP a été instaurée par la loi de 1975 et codifiée à l'article L.541-10 du code de l'environnement.

La première filière de collecte et d'élimination a été mise en place par le décret du 1er avril 1992 avec celle des déchets ménagers. Des filières similaires ont vu le jour ensuite dans le domaine des équipements électriques et électroniques. Depuis 2012, celle des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) s'est progressivement élargie avec l'agrément de 3 éco-organismes dont celui de Valdélia, éco-organisme agréé pour la collecte et le traitement des DEA professionnels.

On dénombre une vingtaine de collectes actuellement en France.

Selon les normes européennes et nationales, la responsabilité des producteurs peut s'organiser de 3 manières. Soit le-la producteur-riche est responsable de la mise sur le marché du produit et d'en assurer la collecte et le traitement (schéma individuel), soit, selon un modèle de mutualisation, les producteur-riche-s peuvent mutualiser leur gestion des déchets avec une structure commune, ou soit faire appel à un éco-organisme qui détient la responsabilité du traitement des déchets des producteur-riche-s selon une logique collective.

Le 23 avril 2018, la Feuille de route Économie Circulaire préconise une gestion responsable de nos déchets notamment celle pour développer et améliorer la filière REP. Certains objectifs sont ambitieux comme celui d'ici à 2025 de recycler 100 % du plastique.

Plus généralement, la LTECV a fixé des grandes lignes :

- **Réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pour 2020;**
- **Réduire de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025;**
- **Recycler 70 % des déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics pour 2020;**
- **Recycler 55 % des déchets non dangereux;**
- **Favoriser la valorisation énergétique des déchets non recyclables.**



DÉCHETS VERTS



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Ce sont les résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. On distingue les déchets de jardins, ceux produits par les particuliers, des déchets verts municipaux qui sont produits par les collectivités.

Chiffre clé : 17 millions de m³ produits chaque année en France.¹⁰



RÉGLEMENTATION :

- Les producteur-riche-s de plus de 10 tonnes de biodéchets sont tenus de trier ou de valoriser les déchets organiques dont les déchets verts. La Loi de Transition Énergétique (LTE) de 2015 prévoit le tri à la source des biodéchets pour tous les producteur-riche-s d'ici à 2025. Les collectivités devront mettre en place des solutions de compostage de proximité;
- Interdiction pour les particuliers et les collectivités de brûler à l'air libre leurs déchets verts pour des raisons de santé publique, d'environnement et de risques d'incendies (circulaire du 18 novembre 2011, article 84 du règlement sanitaire départemental);
- Au-delà de 0,5 tonne par chargement, le-la collecteur-riche doit déclarer son activité en préfecture;
- Pour se débarrasser de ses végétaux, on fait appel à la commune ou à un prestataire privé.



PAR QUI ?

Les ERP.



FLUX :

La quantité de ses déchets dépend de la densité des espaces verts sur les campus.



ENJEUX :

- Le tri en amont est important pour éviter le mélange avec d'autres matières comme les plastiques;
- Le stockage des déchets fermentescibles est à éviter à cause des odeurs.



CYCLE DE VIE :

Il existe 3 types de valorisation :

- **Valorisation organique :** Elle concerne le compost ou les digestats de méthanisation (résidu du processus de méthanisation) de ces déchets verts.
- **Valorisation énergétique (+ 20 000 t/an) :** Par le procédé de la méthanisation, la matière organique se décompose en l'absence d'oxygène et sous l'action de micro-organismes. On produit ainsi du biogaz ou du fertilisant source d'électricité ou de chaleur.
- **Valorisation grâce au bois :** Permet la production de chaleur, d'électricité et de biocarburants.



MESURES CONCRÈTES :

- Mise à disposition de conteneurs à destination de ces déchets sur les campus;
- Apport volontaire ou organisé sur des plateformes de compostage;
- Appel à un prestataire spécialisé;
- Envisager l'éco-pâturage pour entretenir les espaces verts.



EXEMPLES :

Certains établissements font appel, de manière générale, à des prestataires privés pour le ramassage des déchets verts. C'est notamment le cas du campus d'Agro ParisTech et l'ESAIP.

¹⁰ <https://www.ecodrop.net/les-dechets-verts-et-leur-valorisation/>



En 2012, la production de déchets dangereux en France représente 11 millions de tonnes (3 % de la production de déchets en France qui est au total de 345 millions de tonnes)¹¹.

En France, 8,8 millions de tonnes de déchets dangereux sont traités, la moitié fait l'objet d'une revalorisation.



PROPRIÉTÉS :

Certains types de déchets peuvent avoir deux entrées dans la liste (entrées dites « miroir ») : l'une avec astérisque et l'autre sans astérisque. Cela signifie que ce type de déchet peut, selon les cas, être dangereux ou non dangereux. Pour déterminer si le déchet est dangereux il convient de passer en revue l'ensemble des 15 propriétés de danger numérotées de HP1 à HP15 portant par exemple sur le caractère explosif, infectieux, inflammable, cancérigène, toxique... dudit déchet. Ces propriétés de danger sont fixées par la directive cadre déchets (2008/98/CE), révisée par le règlement 1357/2014/UE et la décision 2014/955/UE. Si le déchet possède au moins une propriété de danger, il est classé comme dangereux. Dans tous les cas, la connaissance des propriétés de danger d'un déchet est un élément fondamental pour déterminer comment assurer sa gestion dans de bonnes conditions.



COMMENT RÉDUIRE LES COÛTS ?

- Trier ses déchets;
- Négocier la reprise des déchets par les fournisseurs;
- Négocier avec les prestataires;
- Faire appel aux aides de l'Agence de l'Eau.



COMMENT RÉCUPÉRER LES COÛTS ?

- En créant une ligne dans les devis et factures : « gestion des déchets »;
- En les intégrant dans les frais généraux (tarifs horaires, prix de vente du service ou du produit);
- La gestion des déchets fait partie intégrante de l'ensemble de la prestation de service du professionnel.



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Les déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement et la santé publique, ils doivent être triés et collectés séparément. Parmi ceux qu'on peut trouver sur les campus :

- **Les Déchets Dangereux Diffus (DDD) :** Ce sont des déchets produits en trop petites quantités pour être pris en charge par les services de collecte classiques. Pourtant, ils ne sont pas dénués d'un potentiel toxique ou dangereux. Ils sont produits par divers producteurs dont les établissements d'enseignement et de recherche;
- **Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :** Ce sont tous ceux présentant un risque infectieux, chimique, toxique ou radioactif. Considérés comme des déchets dangereux, tout professionnel de la santé humaine ou animale devra en assurer l'élimination;
- **Les déchets pouvant faire l'objet de réglementations spécifiques concernant leur collecte et leur traitement :** huiles usagées, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEE), DASRI, déchets amiantés ou fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques de l'établissement.

¹¹ *Les déchets dangereux, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire*



- Réduire la part de déchets dangereux utilisés;
- Intégrer dans une filière de recyclage ou de valorisation;
- Prendre en compte le caractère dangereux spécifique pour les membres du personnel et les personnes en charge du ramassage.

**RÈGLEMENTATION :**

Le mélange des déchets dangereux est interdit sauf dérogation, article L.541-7-2 du code de l'environnement. Chaque producteur-riche de déchets doit se soumettre à diverses obligations dans le traitement du déchet dangereux :

- Caractériser son déchet, l'emballer ou le conditionner avec un étiquetage spécifique;
- Traiter ou faire traiter son déchet dans des installations adaptées, conformément à la responsabilité du-de la producteur-riche de suivre la traçabilité de son déchet. Il est interdit de le mélanger à toute autre substance ou objet, de procéder au brûlage à l'air libre, de l'abandonner ou de le rejeter dans un dispositif d'assainissement collectif;
- Obtenir un certificat d'acceptation préalable de la part de la personne éliminant le déchet dangereux;
- Adjoindre au déchet un Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) qui l'accompagne jusqu'à son traitement final renseignant sur le circuit des déchets et identifiant les acteur-riche-s de la filière;
- Tenir un registre des déchets retraçant de manière chronologique le traitement des déchets sortant de l'entreprise à destination de l'administration.

**PAR QUI ?**

Les ERP (Établissements Recevant du Public) sont tous les « bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérés comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus des membres du personnel », article R.123-2 du code de la construction et de l'habitation.

**FLUX :**

Léger à important.

**CYCLE DE VIE :**

- Prévention à la source;
- Réemploi;
- Recyclage;
- Valorisation.

**MESURES CONCRÈTES :**

- Favoriser l'achat, lorsque c'est possible, des produits non dangereux;
- Choisir des emballages adaptés à la dangerosité du déchet;
- Mettre en évidence des collectes séparées dans les services (déchets de laboratoires, produits chimiques, cartouches, piles, etc.) et la restauration (huiles usagées).



- 1/3 de nos poubelles sont composés de biodéchets¹²;
- 80 % des déchets organiques sont composés d'eau, les brûler en incinérateur est donc extrêmement énergivore (source : Institut National de l'économie circulaire¹³);
- 2,1 millions de tonnes de compost produits en France en 2010 (source¹⁴ : enquête ITOM 2010).



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

« Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires » (article R.541-8 du code de l'environnement. Ce sont tous les déchets verts, alimentaires et de maison.



FLUX :

Important dans la restauration.



ENJEUX :

- Prévenir le gaspillage alimentaire;
- Eviter le circuit de l'incinération ou de la mise en décharge;
- Mettre en place des solutions de traitement des biodéchets.



CYCLE DE VIE :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire;
- Favoriser le compost ou la revalorisation matière ou énergie.



RÉGLEMENTATION :

Depuis le 1er janvier 2016, en France, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de biodéchets, et de 60 litres d'huiles par an, sont tenus, par la loi Grenelle 2, de trier ou de valoriser ces déchets. La généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs est prévue pour 2025.

¹² *Déchets : chiffres clés 2016, ADEME*

¹³ *Tri à la source des biodéchets, Institut national de l'économie circulaire*

¹⁴ *ITOM : Installations de Traitements des Ordures Ménagères en France, ADEME*



MESURES CONCRÈTES :

- Former et informer les membres du personnel et les étudiant·e·s sur les solutions de compostage;
- Prévenir les restes alimentaires en calculant en amont les besoins des restaurations collectives;
- Prévoir des composteurs collectifs de proximité ou du compostage partagé;
- Mettre en place une collecte séparée des déchets et/ou du compost;
- Mettre en place un jardin partagé en impliquant les associations étudiantes de l'établissement;
- Créer de la matière qui permet de limiter les achats d'amendement organique (matière fertilisante issue du compostage).



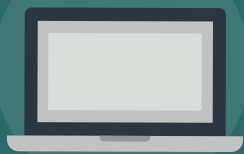
EXEMPLES :

À l'image du campus d'Agro ParisTech ou du Groupe ESC de Troyes, la mise en place de jardins partagés a permis d'impliquer les étudiant·e·s au traitement de ces déchets par la mise en place du compostage.

Fin 2016, à l'Université Paris Nanterre, les jardiniers de l'atelier espaces verts ont installé, à l'arrière du gymnase, une aire de compostage avec des matériaux de récupération, pour recycler et réemployer les déchets verts du campus (tonte, feuilles, broyat de petites branches...). Ces déchets sont déposés dans un box puis dans un deuxième quand le premier est plein, etc. Un box reste vide pour faire les retournements une fois par mois. Le compost obtenu est incorporé à de la terre végétale et sert pour de nouvelles plantations ou des semis.



En 2017, c'est presque 534 000 tonnes de D3E sont collectés et traités par an en France.



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, « D3E » ou « DEEE » concernent tous les produits et équipements électriques et électroniques en fin de vie. Ils contiennent des substances dangereuses pour l'environnement et doivent donc être traités à part. Ils sont aussi une source non négligeable de matière première valorisable (métaux ferreux et non ferreux, plastiques, métaux précieux, verre, etc.). Depuis le 13 août 2005, le pictogramme de la « poubelle barrée » indique que ce produit fait l'objet d'une collecte sélective.



FLUX :

Les universités ont à gérer un flux important d'appareils. Elles ont généralement recours à des prestataires spécifiques pour les DEEE.



ENJEUX :

- Prévenir les atteintes à l'environnement;
- Préserver la santé des étudiant·e·s et des membres du personnel;
- Permettre une valorisation effective des D3E.



CYCLE DE VIE :

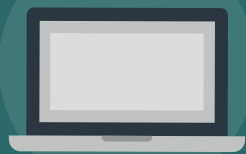
- Prévention de l'obsolescence : achat de DEEE durables;
- Recyclage des équipements;
- Valorisation de la matière.



RÉGLEMENTATION :

- Encadrée par les textes européens et le droit national, la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) implique que la collecte des D3E s'accompagne du traitement et de la valorisation de ces déchets (directive du 8 juin 2011 dite « RoHS II », directive du 4 juillet 2012 dite « DEEE II », article R543-172 et suivants du code de l'environnement);
- Les producteur·rice·s, ménages et professionnels, ont l'obligation d'assurer l'enlèvement et l'intégration de ces DEEE dans une filière de traitement depuis le 13 août 2005, en s'adressant à un prestataire ou un organisme agréé à cet effet;
- Jusqu'à présent exclue de la réglementation européenne, depuis le 15 août 2018, la catégorie des cartouches d'impression a intégré la filière des D3E (intégration dans le champ de la directive DEEE II).

¹⁵ DEE : la collecte 2017 d'Eco-systèmes s'élèvent à 10,2 kg par Français, Actu Environnement, 2018



MESURES CONCRÈTES :

- Achat d'équipements responsables à destination des personnels de l'administration;
- Mise en place de corbeilles et signalétiques claires de collecte sélective;
- Information sur la dangerosité potentielle des DEEE;
- Implication des membres du personnel et des étudiant·e·s pour la collecte séparée des piles, cartouches d'imprimantes, petits appareils, etc.;
- Recours à un prestataire ou éco-organisme agréé;
- Création d'une ressourcerie sur le campus.



EXEMPLES :

La plupart des chargé·e·s développement durable interrogé·e·s affirment que les équipements électriques et électroniques sont triés au sein de leur campus. Il est important d'associer les étudiant·e·s à cette démarche, à l'image de l'ESAIP dont les étudiant·e·s sont chargé·e·s de collecter les cartouches d'imprimantes.

L'Université de Paris Nanterre promeut une démarche originale : une procédure de dons aux membres du personnel a permis de donner une seconde vie au matériel informatique, démarche cadrée par le conseil d'administration et s'appuyant sur l'article L.3212 du code général de la propriété publique.



CHIFFRES :

- 2,65 millions de tonnes d'éléments¹⁶ d'ameublement sont produits en France chaque année;
- 860 000 tonnes de DEA sont collectés chaque année dont 80 % connaissent une seconde vie¹⁷ (réutilisation, recyclage ou valorisation énergétique).



CE TYPE DE DÉCHET CONCERNE :

Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sont les déchets issus des meubles en fin de vie utilisés par les particuliers, les professionnels et les collectivités. Sur les campus, ce sont les meubles des logements étudiants, le mobilier des services administratifs ou encore les déchets d'aménagement des espaces extérieurs.



FLUX :

Important surtout à la fin de l'année universitaire.



ENJEUX :

- Favoriser le réemploi du mobilier;
- Aider les étudiant-e-s à aménager leur logement et ainsi lutter contre la précarité.



CYCLE DE VIE :

- Réemploi;
- Recyclage;
- Revalorisation.



RÉGLEMENTATION :

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur, la France a mise en place une filière de prévention et de gestion des DEA en 2013, articles L.541-10-6 et R.543-240 et suivants du code de l'environnement.

La filière a été structurée autour de 2 éco-organismes, « EcoMobilier » et « Valdélia », agréés par l'État et qui ont pour mission de recycler et de valoriser le mobilier des particuliers et celui des professionnels : 45 % pour les DEA ménagers, 75 % pour ceux des professionnels à fin 2015.

L'arrêté du 27 novembre 2017 a prolongé cet agrément jusqu'au 31 décembre 2023 avec de nouveaux objectifs comme un taux de collecte séparée des DEA de 40 %, l'objectif de 50 % de réemploi ou recyclage de ces DEA collectés, une valorisation de 90 % des DEA collectés séparément des autres déchets, etc.

¹⁶ ADEME, Deloitte Développement Durable 2018. Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

¹⁷ Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), Ministère de la Transition Écologique et Solidaire



Les ERP (membres du personnel et étudiant·e·s).



MESURES CONCRÈTES :

- Mise en place d'un réseau ou d'un circuit d'échange au sein du campus;
- Associer les étudiant·e·s à la démarche de lutte contre le gaspillage de meubles;
- Installation d'une ressourcerie pour réparer, revendre et acheter du mobilier à prix réduit;
- Si la commune ne prend pas en charge les encombrants, contacter des associations comme Emmaüs ou La Croix-Rouge toujours à la recherche de dons de mobilier.



EXEMPLES :

- **Campus Market à Lille** s'emploie à collecter et revendre les meubles des étudiant·e·s qui quittent leur logement sur le campus. L'idée de ses deux fondateurs, de réduire l'important dépôt sauvage de meubles une fois l'année terminée, a rencontré un vif succès. À l'aide de leur vélo-chariot, ils collectent le mobilier, le stock et le revende à prix bas jusqu'à la prochaine rentrée. Une action écologique et solidaire;
- **Etu'recup, une association sur le campus de l'Université de Bordeaux**, est une ressourcerie qui permet à des étudiant·e·s d'acheter de seconde main et à petits prix, meubles et objets du quotidien. Elle organise également des ateliers participatifs de réparation ouvrant la voie à la sensibilisation des étudiant·e·s sur nos modes de consommation. C'est un objectif de réduction des déchets et de lutte contre la précarité;
- **Au Pôle universitaire de La Roche-sur-Yon**, le projet « *Campus Vert* » a vu le jour et s'est donné pour objectif d'améliorer la circulation sur celui-ci et de réaménager le mobilier extérieur. Avec le soutien du collectif Mit basé à Nantes, les étudiant·e·s ont monté et fabriqué ces mobiliers en bois pensés pour s'intégrer durablement dans les espaces verts.



Membres du personnel, étudiant·e·s et usagers.



CHIFFRES :

Les mégots génèrent une pollution visuelle et environnementale et mettent une quinzaine d'années à se décomposer dans la nature, libérant près de 4 000 substances nocives ! On estime à 55 000 tonnes de tabac vendues en 2017 sur le marché français, à côté de cela c'est entre 20 000 à 25 000 tonnes de mégots jetés chaque année en France. N'étant pas biodégradables, c'est presque toujours dans les océans et sur les plages qu'ils finissent leur course, pouvant polluer jusqu'à 500 litres¹⁸ d'eau !



FLUX :

C'est le déchet le plus retrouvé sur les campus ! 42 % des sondés déclarent « jeter leur mégot par terre s'il n'y a pas de cendrier de poche », selon l'ONG Zero Waste¹⁹.



ENJEUX :

- Inciter à la récupération et au traitement des mégots;
- Sensibiliser les fumeurs.



RÉGLEMENTATION :

Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Depuis le 26 mars 2015, les sanctions encourues pour l'abandon sauvage de déchets, dont les mégots, ont été aggravées : 68 € l'amende forfaitaire pouvant être majorée jusqu'à 180 €. Dans l'enceinte d'un campus, il est plus difficile de mettre en place une réglementation contraignante.

¹⁸ [Fiche pratique sur les mégots, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#)

¹⁹ [Mon campus zéro déchet : 12 actions pour la réduction des déchets et le gaspillage. REFEDD et Zero Waste France](#)



- Prévention;
- Tri à la source;
- Recyclage;
- Valorisation.



MESURES CONCRÈTES :

- Mettre en place de cendriers ou bornes près des zones fumeurs;
- Signalétique claire pour inciter à jeter dans les bornes prévues à cet effet (« gamification »);
- Sensibilisation à ce geste militant contre la pollution;
- Distribution de cendriers de poche;
- Mettre en place une filière de recyclage.



EXEMPLES :

Les mégots sont un vrai problème sur les campus. Qu'il y ait ou non des corbeilles installées pour inciter à jeter son mégot dedans, beaucoup jettent encore par terre. « Il est difficile d'établir un système efficace pour les récupérer et encore moins d'envisager de les recycler », relèvent les responsables développement durable interrogés. Des associations étudiantes sont pourtant mobilisées : la problématique principale est celle de la sensibilisation. (Laurène Brégault, chargée de la vie associative et du Campus responsable à l'ESAIP; Anne Perrin, référente chargée de mission DD&RS au Groupe ESC de Troyes).

Testé sur le campus de Lille, le système de « gamification » rencontre un certain succès : le principe consiste à déposer son mégot dans une borne connectée donnant droit à des points convertis en argent et qui sont reversés à une association. Résultat : 46 % de mégots en moins dans un rayon de 10 mètres.

À l'Université Paris Diderot, on entreprend de collecter les mégots à l'aide de 30 cendriers-sondages installés sur le campus mais aussi de les recycler et de les transformer en matière première ou secondaire. L'université et ses 8 associations étudiantes sont impliquées dans l'objectif ambitieux de devenir un éco-campus zéro mégot !

Depuis 2018, le REFEDD organise chaque année une opération zéro mégot sur de nombreux campus à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Au programme : une opération de ramassage de mégots sur le campus ainsi que diverses actions de sensibilisation auprès des étudiant·e·s.²⁰

²⁰ [Site officiel du Refedd](#)

PASSER À L'ACTION

MOBILISER LA COMMUNAUTÉ DU CAMPUS AU TERRITOIRE

Les déchets concernent tout le monde, que ce soit les étudiant-e-s, les chercheur-se-s, Les enseignant-e-s, le personnel administratif, les collectivités qui travaillent avec l'établissement (société de nettoyage, mairie, ...). Dans un objectif de gestion efficace des déchets d'une telle structure, il est impératif de cerner les différents acteurs de l'établissement et de connaître les types de déchets qui les concernent. Du fait de leur diversité, il est important de bien comprendre la place de chacun de ces acteurs.

Pour donner de l'efficacité et de la cohérence au projet, il faut donc consulter l'ensemble des parties prenantes lors de la mise en place d'un plan d'action : le-la responsable développement durable de l'établissement peut organiser une concertation avec tous ces acteurs. Ceci permet de prendre en compte les problématiques de chacun, d'identifier les freins éventuels mais également de distribuer en partie le travail auprès des différents acteurs tout en les mobilisant dès le départ. Il est donc important de savoir comment toucher chaque partie prenante et les intéresser à s'impliquer dans le projet.



1/ PARTIES PRENANTES INTERNES



LES DÉCISIONNAIRES



QUI ?

Il est important d'identifier la personne ou le groupe de personnes qui va valider ou influencer les décisions importantes du projet : président·e ou directeur·rice de l'établissement, directeur·rice des services généraux, vice-président·e du développement durable.



POURQUOI LES TOUCHER ?

L'amélioration de la gestion des déchets passe nécessairement par des investissements, même s'ils se révèlent souvent très intéressants à long terme, ils doivent être défendus et portés politiquement à court et moyen termes. Identifier les décideurs pour les convaincre du bien-fondé et de la pertinence du projet est une étape importante voire essentielle. Il est également judicieux de connaître et anticiper les contraintes des décideurs pour être en mesure de proposer des solutions.



QUELS ARGUMENTS ?

Chaque service a ses propres problématiques, c'est pourquoi il est utile de les étudier, de les anticiper et ensuite de montrer par des arguments fondés l'intérêt qu'ils ont à s'investir dès le démarrage du projet. Quelques arguments communs pourront néanmoins aider à les influencer dans ce sens :

- Leur travail peut être directement impacté par le projet;
- Leurs préoccupations peuvent être prise en compte dans la construction du projet;
- Leur participation peut être un gage d'intérêt pour le bien être de l'ensemble des parties prenantes du campus;
- Leur participation peut être un gage de leur intérêt pour le sujet du déchet;
- La réduction des déchets produits par un service peut s'accompagner d'une réduction de ses coûts.



LES DIFFÉRENTS SERVICES



QUI ?

Les services peuvent être nombreux et variés sur un campus : service informatique, service patrimoine, service financier, vie étudiante, communication, hygiène et sécurité, etc.



POURQUOI LES TOUCHER ?

La transversalité du sujet des déchets nécessite d'entrer en contact avec les différents services. En tant que producteur·rice ou responsable de déchets, chaque service peut avoir sa particularité en termes de production de déchets, voire être responsable de certains déchets (les déchets verts peuvent être gérés par le service patrimoine).

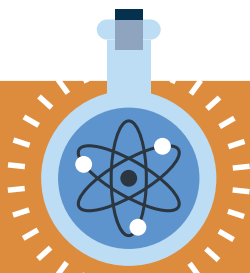


QUELS ARGUMENTS ?

Chaque service a ses propres problématiques, c'est pourquoi il est utile de montrer l'intérêt qu'ils ont à s'investir pendant l'ébauche du projet.

Voici quelques arguments en ce sens :

- Leur travail quotidien peut être directement impacté;
- Leurs préoccupations directement liées à leur service peuvent être prise en compte;
- La collaboration avec d'autres services peut être fructueuse et créer du lien entre eux;
- La réduction des déchets produits par un service peut s'accompagner d'une réduction de ses coûts.



LES ENSEIGNANT·E·S & CHERCHEUR·SE·S



QUI ?

Les enseignant·e·s/chercheur·se·s constituent généralement la deuxième population la plus importante sur un campus. Ils représentent une partie prenante non négligeable sur un campus, notamment en termes de production de papiers.



POURQUOI LES TOUCHER ?

Il peut y avoir différentes raisons de toucher les enseignant·e·s-chercheur·se·s. La première étant de les sensibiliser à la question des déchets afin de les responsabiliser. Ils peuvent également représenter un vecteur intéressant pour toucher les étudiant·e·s dans leurs enseignements et comportements quotidiens en classe. Une autre raison potentielle peut être de mettre en relation leur domaine de recherche avec la démarche à mettre en place afin de trouver des réponses innovantes et cohérentes sur le campus.



QUELS ARGUMENTS ?

- Projet de recherche appliquée directement sur le campus : l'idée de transversalité derrière un projet zéro déchet peut faire l'objet de projets de recherche variés, avec le campus comme terrain d'expérimentation;
- Améliorer les relations internes et la cohérence du projet;
- Impliquer les enseignant·e·s et les chercheur·se·s dans la vie du campus;
- Réduction des coûts à long terme.



LES ÉTUDIANT·E·S



QUI ?

Les étudiant·e·s constituent la première population sur un campus.



POURQUOI LES TOUCHER ?

Les étudiant·e·s sont surtout concerné·e·s par les déchets papiers, les restes alimentaires, les ustensiles jetables (couverts et verres en plastique), les mégots de cigarette, ce qui représente une partie importante des déchets sur le campus.



QUELS ARGUMENTS ?

- Être à l'écoute de leurs préoccupations;
- Permettre de les intégrer dans les décisions sur le campus;
- Appropriation de leur lieu d'étude;
- Développer un sentiment d'appartenance;
- Mobilisation dans le cadre du parcours;
- Développer le bien vivre;
- Projet tutoré / d'étude / de stage.



LE CROUS



QUI ?

Le CROUS a la charge de ses espaces de restauration (cafétéria, resto U) ainsi que ses résidences étudiantes. Il assure un lieu important avec les étudiant·e·s.



POURQUOI LES TOUCHER ?

Le CROUS est un lieu de vie important pour les étudiant·e·s. Y sont notamment présents les déchets alimentaires, mais aussi les déchets d'emballages. Afin de promouvoir un plan d'action zéro-déchet, il est nécessaire d'engager le dialogue avec le CROUS présent sur le campus pour trouver des alternatives aux emballages plastiques, aux couverts jetables, aux cartons de livraisons, ainsi que de réduire les déchets et le gaspillage alimentaire.



QUELS ARGUMENTS ?

- Être à l'écoute de leurs préoccupations;
- Initier une démarche responsable cohérente avec tous le campus;
- Valorisation du bien vivre des étudiant·e·s;
- Intégrer les préoccupations étudiantes dans leur métier;
- Réduction des coûts;
- Renforcer les liens avec l'établissement et les étudiant·e·s.

2/ PARTIES PRENANTES EXTERNES



LES COLLECTIVITÉS



QUI ?

En fonction de son champ d'action, il est important de bien cibler la collectivité publique pouvant traiter de la question des déchets. En effet, la région peut avoir dans son champ d'action la gestion des déchets, ou alors peut la laisser à la ville ou au département. Il est donc important de bien connaître les prérogatives sur cette question pour savoir qui contacter.



POURQUOI LES TOUCHER ?

Le fait d'impliquer sa collectivité permet à la fois de créer, ou de renforcer les liens entre collectivité et établissement. De plus, cela représente aussi un point important dans la mise en place d'actions de sensibilisation. Enfin, impliquer sa collectivité peut parfois représenter un avantage financier.



QUELS ARGUMENTS ?

- Rayonnement du territoire;
- Renforcement des liens établissement-collectivité;
- Projet transversal;
- Réduction des coûts;
- Connaître la réglementation de l'agglomération et le système de tri mis en place au sein de la ville du campus.



LA COMUE



QUI ?

La COMUE représente un regroupement d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur qui a à charge la coordination des offres de formation et les stratégies de recherche sur un territoire donné. Il assure un lien entre différents établissements d'un même territoire membre de la COMUE.



POURQUOI LES TOUCHER ?

Par définition une COMUE réunit plusieurs établissements au sein de sa communauté, l'utilité de toucher cet acteur est donc utile pour partager et renforcer les liens entre les établissements, créer une dynamique commune globale et échanger sur les bonnes pratiques ou les points bloquants. La COMUE a aussi la possibilité d'améliorer l'échelle de l'action de son établissement.



QUELS ARGUMENTS ?

- Rayonnement de la COMUE;
- Renforcement des liens inter-établissements;
- Mise en lien avec les acteurs du territoire;
- Réduction des coûts.



LES PRESTATAIRES DE SERVICES



QUI ?

Les prestataires jouent un rôle important pour le bon fonctionnement de l'établissement en fournissant sur les campus des biens et services dont l'ensemble de la communauté pourra disposer.



POURQUOI LES TOUCHER ?

Les prestataires ont un rôle important dans la non production de déchets sur le campus en supprimant notamment les emballages ou alors en les réduisant un maximum. Ils sont susceptibles d'apprécier une démarche plus éco-responsable qui améliorera leur image et s'intégrera dans un processus répondant à leurs valeurs.



QUELS ARGUMENTS ?

- Renforcer les liens avec le prestataire;
- Construire une réflexion commune pour plus de durabilité;
- Améliorer la démarche interne du prestataire;
- Proposer de nouvelles offres aux autres client·e·s;
- Dégager une image positive pour les deux acteurs.

3/ UN VOLET INCONTOURNABLE : LA COMMUNICATION

La communication est un des piliers de la réussite de tout projet, tout particulièrement pour un projet zéro déchet, qui nécessite d'impliquer l'intégralité des usagers d'un campus. Il est donc important de savoir pourquoi et comment communiquer efficacement.

L'objectif consistant à améliorer la gestion des déchets et de la propreté d'un campus est relativement consensuel, mais il demande que chaque individu dépasse le stade des bonnes intentions et s'engage à un changement de comportement dans son quotidien. Les blocages qui peuvent exister sont rarement dus à une opposition frontale des usagers, mais plutôt à une inertie générale. En effet, la plupart des français·se·s se disent sensibles à l'environnement : c'est le passage des idées aux actes qui reste difficile.

Pour la réussite effective d'un projet zéro déchet, il est donc essentiel de penser une stratégie de communication externe qui puisse être engageante pour chacun des acteur·rice·s, en les incitant à agir en cohérence avec les valeurs qu'ils partagent. Elle doit être définie en même temps que le projet en lui-même, et non après son lancement. Cette stratégie de communication externe doit viser à :

- **Faire connaître le projet aux utilisateur·rice·s et donc les nouvelles règles de fonctionnement : décrire le nouveau comportement à adopter;**
- **Faire connaître l'intégralité de la démarche pour que les usagers comprennent le sens : provoquer une adhésion au projet pour que chacun se sente concerné, impliqué et intègre les nouvelles règles au quotidien;**
- **Communiquer régulièrement sur le déploiement et les résultats pour témoigner de l'efficacité du projet pour encourager les usagers.**

Par ailleurs, du point de vue de la conduite de projet, il ne faut pas négliger la communication. Les porteur·se·s de projets seront amené·e·s à coordonner les réflexions et décisions de nombreux acteur·rice·s différent·e·s, et devront donc œuvrer à la prise en compte des problématiques de chacun pour prévenir les impasses.

Des idées simples pour bien communiquer.

- Transparence sur le cycle des déchets;
- Afficher des consignes claires et dans les bons endroits;
 - Consignes de réduction.
Exemples : valorisation de l'utilisation de gobelets réutilisables ou de tasses; où déposer son mobilier pour qu'il soit réutilisé; favoriser la gourde à la bouteille en plastique; etc.
 - Consignes de tri.
Exemples : afficher des consignes de tri uniforme au-dessus des points de tri (différenciation plastiques / papier / verre; voire cartouches d'encre).
- Utiliser des *nudges*;
- Valoriser plutôt que culpabiliser;
- Créer un fichier qui recense les services responsables des différents déchets et la manière dont il faut agir pour réduire les déchets. Ce fichier devra être accessible à tous et actualisé lorsque cela sera nécessaire (par exemple avant chaque rentrée universitaire).



Source 20 Minutes :
Strasbourg, bientôt
des sondages dans les
cendriers pour que les
mégots ne soient plus
jetés.

Une campagne de communication efficace sur un projet zéro déchet doit exposer clairement les changements de comportement à adopter : quel type de déchet doit aller dans quel type de poubelle, où déposer les déchets électroniques, où se situe le local poubelle, etc. Mais informer ne suffit pas à provoquer un changement : pour que les usagers mettent en œuvre les comportements attendus, il faut créer une motivation et un sentiment d'adhésion à ces nouvelles pratiques.



Pour ce faire, des techniques de communication engageante ont été développées par des spécialistes du comportement, comme les psychologues sociaux, au cours des dernières décennies. Il est précieux de bien connaître les mécanismes d'influence et les leviers qui facilitent l'adoption de bonnes pratiques. Les *nudges* sont une possibilité parmi d'autres. Le terme de *nudge* a été inventé par les économistes et juristes américains Cass Sustein et Richard Thaler : on peut le traduire en français par « coup de pouce ». Il s'agit d'une incitation à adopter un certain comportement, qui se fonde sur la connaissance des biais cognitifs influençant notre raisonnement.

Exemple : paramétrer les options par défaut des imprimantes pour que les documents soient imprimés en recto-verso.

Les *nudges* sont souvent très simples et peu coûteux à mettre en place, cependant ils sont très localisés et ne modifient pas en profondeur les convictions des personnes qu'ils touchent. Même si certains *nudges* font plus appel à la réflexion, ils jouent souvent sur les réflexes inconscients des individus. S'ils sont bien adaptés au contexte, ils sont donc efficaces sur un type de comportement très précis (l'impression de documents par exemple), mais ils ne renforcent pas la motivation générale des individus à agir de manière écoresponsable.



Attention donc à ne pas trop attendre de ce type de techniques, d'autant qu'elles peuvent se révéler parfois compliquées à mettre en place. Le paramétrage des options par défaut est une possibilité particulièrement simple et efficace, mais elle ne s'applique pas à tous les types de déchets.

RENDRE SON PLAN ZÉRO DÉCHET OPÉRATIONNEL

1/ ÉTAT DES LIEUX

Avant toute chose, il est primordial de faire un état des lieux de la production et de la fin de vie des déchets sur son campus afin d'identifier les actions prioritaires et les particularités de son campus. C'est seulement après celui-ci qu'un campus pourra se lancer dans un plan d'action zéro déchet. Une mauvaise évaluation des objectifs et des sources de production principales de déchets ne peut qu'engendrer des échecs des actions mises en place et un manque de motivation de la part des parties prenantes.



OBJECTIF DE L'ÉTAT DES LIEUX :

Obtenir des chiffres, des informations sur la source des déchets, les priorités, des témoignages, des plaintes, des retours d'expériences.



MÉTHODOLOGIE :

Sondage, questionnaire, enquête sur le terrain, pesées des déchets, analyse comportementale.



PARTIES PRENANTES :

Toutes les personnes présentes sur le campus.



DIAGNOSTIC :

Se rendre compte de la quantité de déchets sur le campus et identifier ceux qu'il est préférable de trier en priorité, mais surtout comment les réduire à travers la suppression, la revalorisation ou la réparation.



RAPPORT :

Écrire un rapport accessible à tous en ligne sur le site internet de l'établissement.



OBJECTIFS :

Communiquer les résultats pour impliquer les parties prenantes. Identifier les freins et les points de tensions. Faire émerger des solutions pour réduire ou éliminer les déchets, trouver des actions et des acteurs pour les revaloriser, ouvrir le dialogue sur la question de réduction des déchets.

2/ ANALYSE COMPORTEMENTALE

Analyser le comportement des usagers du campus associé à la production de déchets est une étape cruciale pour mettre en place un projet zéro déchet sur son campus. Cela permet de trouver les points de blocages et les points améliorables pour ensuite identifier les actions prioritaires à mettre en place et éviter celles qui sont inefficaces et inappropriées. En effet, *l'étude Moch, Rieger et Simeone* conclut que plus les personnes ont l'intention de trier, plus ils valorisent l'acte et le partageront autour d'eux, ainsi le geste de tri devient un mécanisme²¹.

Prenons l'exemple du mégot, lorsqu'une personne présente sur le campus jette son mégot par terre, il y a peut-être plusieurs explications possibles : le manque de poubelle, le manque de signalisation, le manque de sensibilisation et de communication ou le manque de soucis de propreté de sa part. Afin de mettre en place un plan zéro déchet effectif, il est impératif de comprendre alors pourquoi le déchet est là, pourquoi il est jeté et de quelle manière. Tous les déchets ne sont pas traités de la même façon. L'étude ci-dessus démontre que sur un panel de 978 personnes, 70% des personnes trient le verre, 42% le carton, 41% le papier alors que le plastique et le reste apportent beaucoup moins d'attention²².

Il faut précisément étudier le comportement des parties prenantes afin de cibler les actions qui seront susceptibles d'être les plus efficaces. Que ce soit avec les mégots comme pour notre exemple, ou bien avec le papier, les emballages ou autres déchets, c'est le campus entier qui a un rôle à jouer. La sensibilisation occupe ici une place importante dans l'activation du plan zéro déchet. Pour tout type de déchet, il est fort probable que si l'utilisateur·rice est sensibilisé·e correctement, il·elle changera alors son comportement. Si un·une élève est sensibilisé·e à la question du zéro déchet, il ou elle fera peut-être plus attention au mobilier de classe qui l'entoure. Si un·e enseignant·e est sensibilisé·e, il ou elle se posera peut-être la question avant d'imprimer des pages de cours. D'autres études plus psychologiques²³ s'intéressent à la notion d'altruisme présente dans la personnalité des personnes et que plus ils sont altruistes, plus ils auront tendance à recycler et jeter de manière responsable.

Pour cela, plusieurs outils sont à votre disposition comme des sondages, des enquêtes sur le terrain, des collectes de témoignages et d'interviews pour comprendre alors pourquoi le déchet est là en premier lieu.

²¹ *Attitudes et représentations vis-à-vis des déchets. Annie Moch, Sylvie Rieger, Arnaud Simeone. 1999*

²² *Ibid*

²³ *The theory of planned behavior, 1991, Icek Ajzen*

3/ LE DÉCHET QUI VOUS EMBÊTE LE MOINS : CELUI QUI N'EXISTE PAS

La gestion des déchets est très généralement coûteuse et complexe, c'est pourquoi la première étape est, idéalement, de supprimer complètement les déchets ou de les réduire autant que possible. En effet, un déchet qui n'existe pas c'est un déchet qui ne coûte rien ni en temps ni en argent. De plus, chercher à diminuer ses déchets peut également conduire à des réductions de coût très intéressantes à long terme. Diminuer ses déchets est souvent synonyme de modification de sa consommation et ses achats pour s'orienter vers une économie circulaire. En procédant à des achats qui prennent en compte le long terme, il est possible de grandement réduire certains frais de fonctionnement. Dans la mesure où il n'y a pas d'options ou d'alternatives possibles à un achat particulier, il est cependant nécessaire de réfléchir à ce que nous pouvons faire de ce bien après son achat et son utilisation.

Nous pouvons nous poser plusieurs questions lorsque nous sommes face à des situations qui produisent des déchets :

- Avons-nous vraiment besoin d'imprimer ce document ?
- N'y a-t-il pas une alternative à cet emballage plastique ?
- Ce mobilier de classe ne peut-il pas être réparé ?
- Est-ce que je peux donner cet objet au lieu de le jeter ?

En effet, afin de rendre un plan zéro déchet opérationnel il faut pouvoir identifier les alternatives possibles au fait de tout simplement jeter.

Les trois méthodes de réduction des déchets dont nous allons parler dans les prochaines pages du guide serviront de trajectoires et d'alternatives pour réduire sa production de déchets.

SUPPRESSION



RÉEMPLOI



RÉPARATION





SUPPRESSION



QUOI ?

La suppression des déchets est la première opération qui doit être intégrée dans la politique zéro déchet du campus. Mieux vaut supprimer un bien, afin d'éviter qu'il devienne un déchet, plutôt que de le réutiliser ou le revaloriser. Même si ces deux options sont tout à fait envisageables, le but même du zéro déchet est de ne pas produire de déchets tout simplement. La suppression totale des déchets est compliquée car elle dépend notamment de plusieurs facteurs comme la présence des emballages, les modes de consommation des usagers du campus mais également du flux de déchets de chaque campus et des achats. Un changement fondamental des pratiques du campus est alors nécessaire pour pouvoir progressivement supprimer la production des déchets.



EXEMPLES :

- Responsabiliser ses achats;
- Développer des prestations écoresponsables;
- Réduire l'utilisation du papier;
- Réduire l'utilisation des emballages;
- Réduire le gaspillage alimentaire;
- Supprimer les éléments à usage unique;
- Prévention des déchets liés aux manifestations / événements;
- Reprise des palettes;
- Mise en place d'espace de dons.



RÉEMPLOI



QUOI ?

S'il est inévitable de transformer un bien en déchet, au lieu de tout simplement jeter, certains objets, meubles ou produits peuvent tout bonnement être réutilisés. En suivant les principes même de l'économie circulaire, tout peut être réemployé, revalorisé et remis en service afin de ne jamais produire un déchet qui n'aura aucune utilité autre que d'être un déchet. Réemployer permet alors de ne pas briser ce cercle vertueux et de garantir une durabilité dans sa consommation.

Source : ADEME²⁴



EXEMPLES :

- Valorisation du mobilier renouvelé;
- Réemploi du papier comme brouillon;
- Mise en place d'un espace « ressourcerie » ou un espace de dons où les usagers du campus ont la possibilité de déposer des vêtements, des livres, des objets pour qu'ils soient récupérés par d'autres usagers et non jetés;
- Collaboration avec des associations étudiantes, notamment les associations engagées pour l'environnement qui peuvent organiser des vide-dressing ou des ateliers DIY afin de donner une seconde vie à certains biens;
- Mise en place d'un compost pour revaloriser les déchets alimentaires et organiques;
- Organisation de bourse pour les livres, objets administratifs, petits mobiliers, etc.;
- Donner à des associations les biens dont le campus ne se sert plus.

²⁴ [Le réemploi et la réparation, 2019. ADEME](#)



RÉPARATION



QUOI ?

La réparation consiste à remettre en fonction un bien, pour éviter que le bien en question devienne un déchet. Ainsi, nous pouvons rallonger la durée de vie du produit, mais réparer un objet plutôt que le jeter permet aussi de faire des économies.

« La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte à inscrit la réparation comme une priorité ».²⁵

La réparation peut également développer un lien social et une cohésion entre les différents acteur·rice·s présent·e·s sur le campus autour d'une activité manuelle. À travers la création d'un espace de réparation, le personnel, les étudiant·e·s ou l'administration ont la possibilité de se retrouver pour partager, réparer et transmettre leur savoir afin d'éviter de jeter. Nous pouvons notamment penser à la réparation d'une chaise bancale, d'un placard, d'une machine à café, etc. En soi, la réparation s'applique davantage à des objets ou du mobilier.



EXEMPLES :

- Mise en place d'un espace / d'une plateforme de réparation ouvert·e à tous;
- Collaboration avec d'éventuelles associations étudiantes;
- Organisation d'ateliers de réparations ouverts à tous;
- Faire appel au service après-vente.

²⁵ *Ibid*



ZOOM SUR LES ACHATS RESPONSABLES

Le code des marchés publics permet-il les achats responsables ?

Oui, et il en fait même une obligation. À travers son article 5.1, le code des marchés publics est très clair : « *la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable* ».

Le plan national d'action pour les achats publics durables (2015-2020) intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorise le développement économique.

Il incite notamment à :

- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat;
- Permettre de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources;
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Stratégie et objectifs cibles du plan national d'action :

- **25 %** des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale;
- **30 %** des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale;
- Dès l'étape de la définition du besoin, **100 %** des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché;
- **60 %** des organisations publiques (services de l'État, établissements publics, collectivités locales et établissements publics locaux, établissements hospitaliers) sont signataires de la charte pour l'achat public durable en 2020;
- **100 %** des produits et services achetés par les organisations publiques sont des produits à haute performance énergétique, sauf si le coût global des produits et services à haute performance énergétique est supérieur à celui des produits et services classiques, et dans la mesure où cela est compatible avec l'adéquation technique et la durabilité au sens large;
- **80 %** des organisations réalisant des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets...).

EXEMPLES D' ACTIONS

ACTION	IMPACTS	FACILITÉ DE MISE EN PLACE	FACTEURS DE RÉUSSITE	ACTEURS CLEFS
Réduire les gobelets et couverts en plastique en privilégiant les ustensiles réutilisables.	Réduction du plastique et coût monétaire moindre.	Nécessite la mise en place d'un budget pour l'achat des ustensiles réutilisables, ainsi qu'une communication et compréhension sur le nettoyage des couverts.	Bonne communication et sensibilisation.	Tout le monde.
Mettre en place des machines à café qui détectent la présence d'une tasse.	Réduction des gobelets en plastique et coût monétaire moindre.	Nécessite la mise en place d'un budget pour changer les machines à café si elles ne disposent pas déjà de ce service. Souvent, il s'agit de régler un paramètre à l'intérieur des machines lorsqu'elles datent de 2014 et plus.	Bonne communication sur la machine et le fait que les tasses sont acceptées, ce qui peut se faire en partenariat avec une association étudiante du campus.	Service qui gère les achats de l'Université.
Mettre à la disposition de tous des éco-cups.	Réduction des gobelets et bouteilles en plastique et coût moindre.	Nécessite d'établir un budget pour l'achat des éco-cups.	Bonne communication, rendre les éco-cups visibles et accessibles, les proposer pour l'organisation d'événements sur le campus.	Tous les usagers du campus.
Mettre en place des triptyques de poubelles.	Améliorer le tri des déchets et permettre un recyclage fluide et possiblement une revalorisation des déchets.	Nécessite de changer les poubelles existantes si elles ne sont pas déjà conformes, un prestataire extérieur peut être appelé pour gérer le tri.	Une bonne communication sera cruciale afin que les utilisateurs des poubelles respectent le tri.	Tout le monde.
Mettre des bacs à brouillons dans les salles de classes, bureaux, à proximité des imprimantes et bibliothèques.	Réduction des déchets papiers.	Mesure extrêmement facile à mettre en place car elle nécessite seulement l'installation d'une boîte pour récupérer les papiers pour les ré-utiliser comme brouillon. Cette action peut compléter le fait de paramétrer les imprimantes en impression recto-verso et en économisant l'encre de manière automatique.	Bonne communication sur la présence des bacs ainsi qu'une sensibilisation sur le gaspillage du papier.	Tout le monde.



FICHE ACTION : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET SIGNALÉTIQUE EFFICACE



ACTIONS TYPES :

- Mettre en place des poubelles correspondant aux couleurs de tri habituelles;
- Choisir des endroits stratégiques pour les placer : là où le passage est fréquent (halls, classes, couloirs principaux, etc.), et en prévoir un nombre suffisant;
- Garder l'ordre de présentation des bacs de tri;
- Prévoir une signalétique claire de rappel des consignes de tri, accessible, pour indiquer quels déchets se trient et dans quelle poubelle. Des images ou graphismes simples sont les plus efficaces. Par exemple : pour le plastique, il est pertinent de préciser quels types de plastiques sont recyclables (bouteilles, contenants, etc.) et ceux qui ne le sont pas (films plastiques, barquettes alimentaires, plastiques à usage unique, etc.);
- Mettre en place des slogans ou phrases percutantes pour interpeller sur l'importance de trier au moment de jeter;
- Faire connaître les associations étudiantes impliquées par des campagnes d'affichages, des envois de mails, par leur présence sur des stands au sein du campus;
- Organiser des formations pour le personnel et les administrations sur les règles en vigueur sur le campus;
- Etablir une communication identique sur les actions déjà mises en places;
- Organiser des événements pour la réduction de ses déchets (opération zéro mégot sur son campus, collecte des D3E, soirées et événements responsables par exemple);
- Impliquer ou encourager les étudiant·e·s pour la mise en place d'un jardin partagé, d'un espace de compostage ou des espaces verts dans lesquels la valorisation des déchets est organisée;
- Associer les étudiant·e·s à la prise de décisions dans la politique déchets du campus;
- Nommer des référent·e·s ou ambassadeur·rice·s du développement durable à qui l'on peut s'adresser pour mettre en place une initiative.



QUI ?

- L'ERP (administration, enseignant·e·s, étudiant·e·s);
- Les utilisateur·rice·s.



BUDGET & MOYENS HUMAINS :

- Une politique volontaire de l'université et une administration ouverte à ces questions;
- Un personnel formé et prêt à s'investir;
- Une bonne coordination et communication avec les associations étudiantes;
- Une collaboration des différents acteur·rice·s pour créer un réseau.



RÉSULTATS ATTENDUS :

- Une sensibilisation de tous les acteur·rice·s : administrations, services, corps enseignant, chercheur·euse·s, étudiant·e·s, etc.;
- Une uniformisation des consignes de tri et des initiatives responsables sur le campus;
- Une implication des acteur·rice·s dans des actions concrètes;
- Une valorisation de l'image du campus.



POINTS D'ATTENTION :

- Veiller à communiquer uniformément sur les règles en vigueur pour ne pas commettre d'erreurs;
- Alerter sur l'obligation réglementaire que constituent ces mesures (tri 5 flux par exemple).



FICHE ACTION : AUDIT DES DÉCHETS



ACTIONS TYPES :

- Sonder l'ensemble des acteur·rice·s internes aux campus pour leur demander leurs avis sur la gestion des déchets;
- Déterminer les flux de déchets;
- Enquête pour déterminer les différents types de déchets;
- Enquête pour déterminer comment sont produits les déchets;
- Créer des groupes représentatif des usagers de l'établissement afin de trouver des actions à mettre en place afin de diminuer les déchets;
- Former du personnel et l'administration aux règles en vigueur sur le campus;
- Sensibiliser l'ensemble des usagers à la question des déchets sur le campus;
- Communication sur les actions déjà mises en place;
- Se renseigner sur les actions d'associations étudiantes agissant sur le campus pour réduire les déchets.



BUDGET & MOYENS HUMAINS :

- Un référent déchet à temps plein pour gérer l'audit;
- Un référent déchet dans chaque service de l'établissement;
- L'ensemble des parties prenantes de l'établissement.



RÉSULTATS ATTENDUS :

Faire ce diagnostic des déchets pour comprendre à la fois les différents déchets produit sur son campus, mais aussi les réduire à la source et enfin arriver à la suppression globale des déchets. De plus un groupe de personne motivé peut s'inscrire dans la dynamique du projet.



QUI ?

- Le responsable développement durable;
- Les étudiant·e·s;
- L'administration.



POINTS D'ATTENTION :

- Cela peut être compliqué de mobiliser l'ensemble des acteurs;
- L'audit des déchets représentent un travail sur le long terme.



FICHE ACTION : PARTENARIATS ET ACTEUR·RICE·S TERRITORIAUX, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



ACTIONS TYPES :

- Sonder les acteur·rice·s sur leur ressenti par rapport à la question des déchets;
- Créer des groupes de travail avec les acteur·rice·s pertinent·e·s;
- Permettre à chaque acteur·rice de traiter le sujet en fonction de ses compétences et de ses prérogatives;
- Faire connaître les associations étudiantes impliquées par des campagnes d'affichage, des envois de mails, par leur présence sur des stands au sein du campus, etc.;
- Accompagner les associations étudiantes luttant contre les déchets;
- Solliciter les associations de la ville qui traitent de la question des déchets;
- Former l'ensemble des parties partenaires aux règles en vigueur sur le campus.



BUDGET & MOYENS HUMAINS :

- Acteurs territoriaux;
- Entreprises;
- Associations étudiantes;
- Étudiant·e·s;
- Membres du personnel.



RÉSULTATS ATTENDUS :

- Créer une dynamique avec tous les acteur·rice·s afin d'atteindre une démarche zéro déchet sur le campus;
- Impliquer l'ensemble des membres dans la réflexion et la construction d'un plan d'action;
- Bénéficier de l'expertise de chacun pour gagner en compétence.



QUI ?

La personne responsable de la question des déchets sur le campus.



INDICATEURS :

- Nombre de partenaires;
- Nombre de partenariats noués sur cette question.



POINTS D'ATTENTION :

- S'assurer de bien définir la place de tous les acteur·rice·s;
- Expliquer à chacun l'apport des autres acteur·rice·s;
- Garder la motivation de l'ensemble des acteur·rice·s pour créer une vraie dynamique de groupe.



FICHE ACTION : ÉVÉNEMENTIEL RESPONSABLE



ACTIONS TYPES :

- Mettre en place des consignes sur le verre ou utiliser des éco-cups;
- Ne pas utiliser de plastique jetable;
- Ne pas utiliser de couverts et ustensiles jetables;
- Privilégier les snacks et la nourriture en vrac;
- Limiter la présence de flyers, affiches, impressions;
- Récupérer les déchets pour du compost;
- Eviter la distribution de « goodies » inutiles;
- DIY pour les décors et scénographie : récupération, prêt, réutilisation d'anciens objets et tissus;
- Donner les restes alimentaires aux participant·e·s.



QUI ?

- L'organisateur·ice de l'événement;
- Les prestataires et partenaires;
- Tous les participant·e·s.



INDICATEURS :

- Poubelle vide;
- Les restes alimentaires et le gaspillage qui peuvent être revalorisés avec un compost local;
- Pesée des déchets pour suivre l'amélioration des pratiques zéro déchet.



BUDGET & MOYENS HUMAINS :

- Une bonne communication pour que les participant·e·s se prennent au jeu;
- Acheter de la vaisselle réutilisable ou de la vaisselle compostable.



RÉSULTATS ATTENDUS :

- Réduction de la production de déchets;
- Sensibilisation à l'événementiel responsable;
- Laisser l'endroit de l'événement dans le même état qu'à l'arrivée.



POINTS D'ATTENTION :

- Sensibiliser les prestataires et partenaires pour qu'ils ne produisent pas de déchets inutiles lors de l'événement;
- Organiser le rangement à l'avance, pour éviter qu'à la fin de l'événement la fatigue des organisateur·rice·s influencent des mauvaises pratiques de tri;
- Faire attention aux mégots et à la présence visible de cendriers.



FICHE ACTION : RÉDUIRE SES DÉCHETS ALIMENTAIRES



ACTIONS TYPES :

- Autoriser les étudiant·e·s à apporter leur propre tupperware pour emporter les restes de leur assiette ou prendre leur déjeuner à emporter;
- Repenser la distribution du pain : en fin de chaîne, en tranches, poids et portions réduites;
- Proposer des fruits de plus petites tailles ou en quartier;
- Réduire les portions et les adapter selon la faim de l'étudiant·e·;
- Trouver des alternatives aux produits sur-emballés dans du plastique.



BUDGET & MOYENS HUMAINS :

- Création d'outils de communication et de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire;
- Une pesée des déchets avec l'aide du REFEDD (un guide est disponible en ligne sur le site internet du REFEDD www.refedd.org);
- Si l'établissement fait appel à un prestataire extérieur pour composter ou revaloriser les déchets, il faudra prévoir un budget;
- Coût éventuel lié au changement de produits proposés.



INDICATEURS :

- Organiser une pesée des déchets afin de comparer les données de déchets alimentaires avant et après l'instauration de nouvelles mesures;
- Éventuelle réduction des coûts d'achats.



QUI ?

- Les Crous;
- Les équipes du service de restauration;
- Étudiant·e·s;
- Tous les usagers de la cafétéria ou du restaurant universitaire;
- Possibilité de faire appel à un prestataire extérieur pour composter ou revaloriser les déchets alimentaires.



RÉSULTATS ATTENDUS :

- Réduction des déchets dans l'assiette;
- Réduction des déchets dans la cuisine lors de la préparation des repas;
- Réduction des emballages, ustensiles et produits emballés individuellement à usage unique (sel, sucre, sauces, couverts...).



POINTS D'ATTENTION :

- Réticence au changement;
- Problème de communication;
- Manque d'implication de la part des étudiant·e·s ou de la cuisine.



FICHE ACTION : MOBILIER



ACTIONS TYPES :

- Donner le mobilier à d'autres services de l'établissement;
- Créer une ressourcerie pour revendre à faible coût le mobilier;
- Utiliser le mobilier pour créer de la scénographie sur le campus;
- Contacter des associations de récupération de la ville;
- Créer des ateliers de construction avec le mobilier (bibliothèque partagé, boîte à don...);
- Donner le mobilier à des associations étudiantes du campus ou tout autres associations locales;
- Mettre le mobilier à disposition d'autres établissements de la ville;
- Mettre en vente le mobilier.



QUI ?

- Les membres de chaque service;
- Les étudiant·e·s;
- Les associations locales et associations étudiantes;
- Le responsable développement durable;
- Le responsable des achats.



INDICATEURS :

- Nombre de mobilier stocké;
- Flux des dons.



BUDGET & MOYENS HUMAINS :

- Besoin d'une personne pour gérer les stocks de mobilier;
- Besoin d'une équipe pour la gestion de la ressourcerie;
- Communiquer sur les stocks de mobilier.



RÉSULTATS ATTENDUS :

- Diminution du mobilier en trop et donc libération d'espaces;
- Création d'un espace dédié à l'économie circulaire;
- Amélioration de l'espace de travail;
- Bénéfice financier pour les étudiant·e·s.



POINTS D'ATTENTION :

- Faible demande en mobilier;
- Réticence à donner le mobilier;
- S'assurer de ne pas créer un autre espace de stockage.

REMERCIEMENTS

Le REFEDD tient à remercier la Conférence des Présidents d'Université (CPU), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Fondation de France qui soutiennent ce projet.

Nous tenons également à remercier la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), Les Crous, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) et Grenoble Ecole de Management.

Nous remercions également la participation des personnes suivantes : Pascale Beldent (ESSCA), Pauline Blonde (COMUE Paris Est), Andréa Stéphan Blondel (Rennes School of Business), Thaïs Bouve (Mines Douai), Laurène Bregault (ESAIP), Stéphane Brette (Université Paris-Nanterre), Isabelle Broux (Agro ParisTech), Bérangère Canonne (ISEN), Laurence Charpentier (Ecole Polytechnique de Nantes), Sophie David (Centrale Supélec), Gaëlle Fontaine (ENSC Lille), Matthieu Gellier (Université Jean Moulin 3), Adélaïde Lafleur (Groupe CESI), Valérie Le Chenadec (Université de Montpellier 3), Céline Leroy (CPU), Gérald Majou (CGE), Patrick Meier (ENGEES), Olivier Moal (Mines Atlantique campus Brest), Anne Perrin (Groupe ESC Troyes), Céline Petitfrère (Université de Lyon COMUE), Pierre Risso (Polytech Montpellier), Philippe Skoll (Sup de Co La Rochelle) et Laurent Vallet (Crous de Strasbourg).

Enfin, un grand merci aux personnes qui ont permis l'élaboration et la rédaction de ce guide : Julie Alunno, Louise Dubreuil, Sarah Durand, Loïc Ingea, Samuel Juhel, Alizée Linero, Juliette Maupas, Julie Remy, Alain Tord, Antoine Vedel. Ainsi que toutes les personnes qui travaillent sur la thématique des déchets au REFEDD et dans son réseau.



Conception graphique : Liza Souriant, liza.souriant@gmail.com.

Rédaction : Julie Alunno, Louise Dubreuil, Sarah Durand, Loïc Ingea, Samuel Juhel, Alizée Linero, Juliette Maupas, Julie Remy, Alain Tord, Antoine Vedel.

© REFEDD 2019. Tous droits réservés.

Imprimé sur du papier 100% recyclé.

RESSOURCES

ADEME

[ADEME : Guide sur les papiers](#)

[ADEME : Broyeurs de végétaux](#)

[ADEME : Réduction du gaspillage alimentaire dans un collège](#)

[ADEME : Compostage en bas d'immeuble](#)

[ADEME : Bilan Programme Nationale Prévention Déchet](#)

[ADEME : Réemploi, Réutilisation](#)

[ADEME : La redevance spéciale pour les déchets non ménagers](#)

[ADEME : Réglementation française des déchets](#)

[ADEME : Compost et paillage](#)

ASSOCIATIONS ET STRUCTURES

[Zero Waste France](#) ainsi que leur [chaîne Youtube](#)

[La Maison du Zéro Déchet](#)

Les Amis de la Terre : [Surconsommation et déchets](#)

France Nature Environnement : [Prévention des déchets](#)

Eco Emballages : [Le guide du tri](#)

CAMPUS

Le guide « [Mon campus zéro déchet](#) » de Zero Waste France et le REFEDD

[Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées : Plan déchets universitaires](#)

[Guide des déchets de l'Université de Bruxelles.](#)

SITES INTERNET

[La Famille Zéro Déchet](#)

[Zero Waste Home](#)

[Produitsdurables.fr](#) : Site pour trouver les biens qui durent le plus longtemps afin de lutter contre l'obsolescence programmée.

[Biodechets.org](#) : Pour tout comprendre sur le compost.

[Ecoinfo.cnrs](#) : Les déchets électroniques

[Emse.fr](#) : Mieux connaître les déchets produits à l'échelle du territoire d'une collectivité locale

[Elise.com](#) : Traitement des déchets en entreprises et la loi

[Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#) : Gestion des déchets, principes généraux

[Ecoemballages.fr](#) : la législation

[Le comité de la transition écologique de la Conférence des Présidents d'Universités](#)

LEXIQUE

- **ACV** : Analyse du cycle de vie
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **BSDD** : Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux
- **DAE** : Déchets d'Activités Économiques
- **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- **DDD** : Déchets Dangereux et Diffus
- **DEA** : Déchet d'Éléments d'Ameublement
- **DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **ERP** : Établissement Recevant du Public
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **INS** : Imprimés non sollicités
- **LTE** : Loi Transition Énergétique
- **LTECV** : Loi de Transition Énergétique sur la Croissance Verte
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PNDPD** : Programme National de la Prévention de la Production de Déchets
- **PRPGD** : Programme Régional Unique de Prévention et de Gestion des Déchets
- **REP** : Responsabilité Élargie des Producteur.trice.s
- **3R** : Réduire, Recycler, Réutiliser

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



L'auteur du rapport :

Le REFEDD (RÉseau Français des Étudiants pour le Développement Durable) est une tête de réseau nationale de 120 associations étudiantes qui mènent des projets sur le développement durable dans leur campus.

Association loi 1901, le REFEDD a pour objectif d'atteindre 100 % d'étudiant·e·s sensibilisé·e·s, formé·e·s et engagé·e·s sur le développement durable ainsi que d'atteindre 100 % des campus durables.

Pour cela, le réseau s'appuie sur 3 axes :

- Rassembler les associations étudiantes et les étudiant·e·s engagé·e·s sur ces thématiques lors de rencontres locales et nationales;
- Former les étudiant·e·s sur les thématiques du développement durable pour renforcer leurs actions locales;
- Porter la voix des étudiant·e·s auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et du développement durable pour faire bouger les lignes sur les campus, dans les formations et la société.

Le REFEDD est convaincu que le monde étudiant est une force essentielle pour construire demain.



REFEDD.ORG



REFEDD



@REFEDD



REFEDD.2.0

